

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

FEVRIER 1775.

SECONDE PARTIE.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Imperatrice-Reine A post.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examinateur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

N

In-octavo.

Nouvelles vies des Saints, abrégées & destinées
à l'usage de la jeunesse; suivies d'une courte
réflexion sur chaque vie en particulier, fig.
grand papier. *Paris* 1771.

Nouvelles vûes sur le système de l'Univers.
Paris 1751.

Nuits d'Young, ou Oeuvres diverses, traduites de
l'Anglois, par Mr. le Tourneur, 4 vol. *Amster-
dam* 1771.

In-douze.

Négociations (les) de Mr. le Président Jeannin,
4 vol.

Neuvaine de St. Jean Népomucene, par le Pere
Joseph Wielens, Jésuite, 1749.

----- Idem en abrégé, in-8°.

Noblesse (la) Commerçante, 1756.

Noblesse (la) Militaire, ou le Patriote François.
Paris 1756.

Nouveau système sur la prédestination appuyé sur
l'autorité de l'Ecriture, des saints Peres & de
la raison. *Amsterdam* 1746.

Nouveau Testament, imprimé par ordre de Mr.
l'Evêque de Châlons, 2 vol. *Paris*.

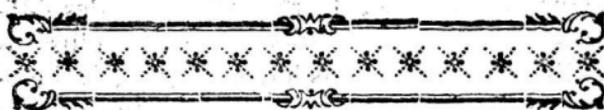
Nouvelle Astrée, nouvelle galante.

Nouvelle description de la Ville de Constantino-
ple, fig.

Nouvelle femme (la) ou Histoire de Miss Jenny
Wesbury, 2 vol. *Paris* 1770.

Nouvelles remarques sur la satire de Mr. Boileau
contre les femmes.

Noviciat (le) du Marquis de *** ou l'apprenif
devenu maître, en 2 parties.



JOURNAL
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

FEVRIER 1775.

SECONDE PARTIE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Analyse de l'Histoire philosophique & politique des établissemens & du commerce des Européens dans les deux Indes. A Leyde chez J. Murrai 1775. Et se trouve à Liège chez Defoer.

Cette fameuse histoire est connue depuis 1770. Liée au *système de la nature* par les mêmes principes & les mêmes vûes, elle a paru à plusieurs Lecteurs enfant du même pere. Cependant tandis que le *système de la nature* étoit proscrit par-tout, regardé par les hommes sensés comme le code de l'impieété & du délire, *l'histoire philosophique re-*

cevoit des éloges, se répandoit par des éditions multipliées, les Journalistes les plus fages l'annonçoient dans leurs feuilles, & l'enchantement devint si général, que nous sommes peut-être les seuls qui aions d'abord montré les traits monstrueux qui placent cette histoire entre les productions les plus hardies du fanatisme philosophique (a). Que penser après cela du Peuple lecteur, qui condamne & admire, qui déteste & qui consacre les mêmes horreurs & les mêmes abominations ! qui réproouve l'athéisme du prétendu Mirabeau, & qui exalte celui de l'Abbé Raynal ! s'offencera-t-il avec raison, lorsqu'on le croira désigné par le *profanum vulgus* d'Horace, qu'il faut mépriser & fuir (b) ? Parce que le *système de la nature* a la bonne foi de tenir expressément & à chaque page le propos insensé *non est Deus*, il est en horreur à tout le monde : parce que *l'histoire du commerce* dit la même chose avec un peu plus d'art, & place à coté de ses blasphèmes des harangues philosophiques & politiques, il est bien accueilli : en vérité on diroit des enfants de quatre ans qui ont appris à marmotter leur catéchisme sans y rien entendre : quand on leur demande *Combien y a-t-il de Dieux ?* ils répondent sans hésiter ; mais dès que les mots du catéchisme sont changés, ils sont en déroute & ne savent plus que dire.

(a) Décemb. 1772, p. 397. -- Janv. 1773, p. 107.
 -- Sept. 1774, p. 313.

(b) *Odi profanum vulgus, & arceo*. L. 3. Od. 2.

L'auteur de l'analyse que nous annonçons, a parfaitement saisi l'intention de l'*Historien des Indes* ; il n'a point eu de peine à se convaincre que le commerce des Européens n'avoit point été son objet. " J'ai
 „ cru avec quelques respectables amis, que
 „ les établissemens & le commerce des Euro-
 „ péens dans les deux Indes n'avoient pas
 „ été choisis pour faire le véritable sujet
 „ d'une histoire très-intéressante d'ailleurs,
 „ si l'Historien s'étoit renfermé dans les
 „ bornes de la narration historique. Il n'est
 „ pas possible en effet, de se tromper sur le
 „ véritable motif auquel cet ouvrage doit
 „ son origine : les traits de ressemblance,
 „ avec tant d'autres productions de la Phi-
 „ losophie moderne, sont trop frappans,
 „ pour que cette mer féconde puisse le mé-
 „ connoître elle-même. „

En effet si on retranchoit de ce volumineux ouvrage les longues digressions de l'Auteur en faveur des prétentions du matérialisme & de l'irréligion, & qu'on ne conservât que ce qui est essentiel à l'histoire du commerce avec les deux Indes, il resteroit bien peu de chose ; & cette espèce d'anatomie montreroit à découvert le canevas sur lequel l'Auteur a dessiné d'une main hardie ses idées sur la nature & sur la liberté de l'homme, sur la morale & sur la vertu, & dont il a orné les bords par des faits historiques & politiques par rapport aux établissemens & au commerce des Européens dans les deux Indes, pour mieux faire sortir les

contours qu'il a employés à peindre la *bien-faisante Philosophie* qui, selon lui, mérite seule d'avoir des Temples dans l'Univers.

L'Anonyme qui présente au Public cette analyse, n'a point le ton dogmatique de Mr. Raynal ; son style n'est point exalté, mais il est coulant, ferré, clair & assorti aux choses. D'un côté on voit le Philosophe fastueux qui abonde en sentences paradoxales & qui égare ; de l'autre un Ecrivain sage & modeste qui montre les erreurs & qui ramène à la vérité ceux que l'illusion d'une diction imposante a malheureusement enchantés.

La méthode que notre Critique a choisie pour arriver au but qu'il se propose, est sûre & infaillible. Il juge l'Historien philosophe & politique par lui-même. Il rapproche les traits épars, destinés à la vérité, à faire un seul tableau, mais que l'erreur timide a dispersés pour ne point effaroucher au premier aspect des spectateurs peut-être encore Chrétiens & attachés à la Foi d'un Dieu. Ces traits ainsi rapprochés composent cet assemblage hideux de dogmes défolants, avilissans, destructifs, contradictoires, qui forment le code de la Philosophie antichrétienne, & qui énoncés en termes clairs & précis révolteront toujours les ames honnêtes averties par un sentiment intime de leur excellence & de leur immortalité.

Suivant ces principes l'Anonyme a extrait avec la plus grande fidélité quelques passages de l'*histoire philosophique*, & sur ces passages

qui font des témoins irrécusables , il prétend faire juger cet ouvrage par le Public équitable. “ J’ai pensé, que le moyen le plus
,, aisé pour moi d’en réfuter l’Auteur, étoit
,, de l’opposer à lui-même dans les endroits
,, où il a eu l’imprudence de se contredire : j’ai
,, cru encore , que je pouvois , sans m’en-
,, gager à rien de trop , dégager les asser-
,, tions des enveloppes transparentes qu’il
,, paroît ne leur avoir données de tems en
,, tems, que pour leur applanir les obsta-
,, cles qu’elles pourroient rencontrer dans
,, l’esprit & dans le cœur de certains Lec-
,, teurs : les nudités alarment encore la pu-
,, deur, quoiqu’il ne soit besoin que d’une
,, légère gaze pour la rassûrer ; c’est unique-
,, ment en levant le voile trop clair, que
,, j’ai prétendu faire l’apologie de la raison,
,, du bon ordre, des loix, & sur-tout de la
,, Religion chrétienne, qui m’ont paru éga-
,, lement outragés par l’*Historien Philoso-*
,, *phe.* Un cœur vrai, droit & vertueux,
,, peut-il voir sans émotion le fanatisme
,, mettre la torche ardente à la main de tous
,, les Peuples de l’Univers, pour l’embraser
,, sous prétexte d’y rétablir une égalité par-
,, faite entre tous les hommes sans distinc-
,, tion? Peut-on voir de sang froid ces pré-
,, tendus *Sages du monde* affermir dans la
,, main des Sujets le poignard meurtrier, &
,, les encourager à l’enfoncer dans le sein
,, de tous les Souverains de la terre, qui ne
,, sont aux yeux des nouveaux Philosophes
,, que des tyrans détestables, qu’on doi-

„ s'empresfer de précipiter en bas du Thrône.
 „ ne. „ Cette maniere de réfuter est la
 plus directement opposée à la politique des
 impies, qui ont soin de voiler & d'envelop-
 per tout ce qui peut affoiblir la confiance
 de leurs admirateurs. Il faut les démasquer
 à l'imitation du Prophète, & les sommer de
 montrer leur vraie figure (c) : alors on les
 abandonnera, on les détestera.

* Décemb.
 p. 397.

** Janv.
 p. 16.

*** Sept. II.
 part. p. 314.

Avant d'entrer en lice, le Critique fait
 l'histoire de l'ouvrage qu'il examine, & ré-
 vèle au Public quelques anecdotes vraiment
 intéressantes. On fait qu'on a varié beau-
 coup sur le nom de l'Auteur. En 1772 *
 nous avons annoncé ce pompeux étalage
 d'idées épicuriennes comme frere du *système*
de la nature, & considéré comme un
 enfant de plusieurs peres. En 1773 ** il
 nous a paru qu'il devoit son existence à
 l'Abbé Morellet, & nous n'avions encore
 que des doutes sur Mr. Raynal : ces doutes se
 dissipèrent en 1774 ***, & nous déclarâmes
 que l'Abbé Raynal en étoit le vrai Au-
 teur. Cependant notre Critique croit pou-
 voir douter encore ; mais nous ne trouvons
 point ses raisons suffisantes pour affoiblir
 la certitude que nous croïons avoir. Voi-
 ci comme il s'en explique dans le dis-
 cours préliminaire. “ Quoique l'Auteur gar-
 „ de l'*incognito* dans cette édition comme
 „ dans les autres, son portrait gravé & ven-
 „ du, quoique séparément, le met dans l'im-

(c) *Ingretere uxor Jeroboam : quare iam ite
 esse simulas ?* 3. Reg. c. 14.

» possibilité de défavouer son ouvrage &
» ôte jusqu'au plus petit soupçon de fraude;
» Le Public malgré cela n'est pas entière-
» ment rassuré à ce sujet , & certains Criti-
» ques prétendent que Mr. l'Abbé Raynal
» n'est nullement l'Auteur de l'ouvrage du-
» quel l'éditeur lui fait honneur ; outre que
» ces Critiques assûrent , qu'il doit être le
» fruit du travail d'une Société de Philoso-
» phes politiques , ils ne pensent pas que
» Mr. Raynal , donnant cet ouvrage comme
» de lui , eût empêché que son portrait fût
» mis à la tête , & vendu conjointement
» avec son livre , s'il en étoit véritablement
» l'Auteur ; il faudroit donc , ajoute-t-on ,
» que Mr. l'Abbé eût voulu passer pour Au-
» teur de *l'histoire philosophique & politiq-
» ue* , & qu'en même tems il eût voulu se
» réserver le droit de la méconnoître pour
» son ouvrage , ce qui seroit une puérité
» peu digne de la sincérité & de la franchise
» philosophique. Il est plus vraisemblable ,
» que le Libraire de la Haye , sur l'opi-
» nion de quelques Littérateurs , a de son
» chef & de sa propre autorité annoncé
» l'ouvrage comme sorti de la plume élé-
» gante de l'Auteur de *l'histoire du Parle-
» ment d'Angleterre* ; ce seroit , à la vérité ,
» un attentat impardonnable à tous égards ,
» si Mrs. les Libraires n'étoient en possession
» d'en commettre dans ce genre de plus
» énormes encore , pour donner plus de vo-
» lue aux ouvrages anonymes dont ils se
» chargent. »

Le plan sur lequel cette analyse est formée, ne peut être plus simple ni plus naturel. Mr. Raynal n'a mis de l'ordre que dans l'objet apparent de son histoire, & a traité avec la plus grande confusion l'objet principal. Le commerce des Européens suit un certain ordre d'événemens réglés par la chronologie & l'intérêt : mais les pompeuses décisions de la Philosophie qui font la partie chérie de l'ouvrage & le but de son entreprise, s'arrangent comme elles peuvent, suivant le caprice & l'enthousiasme de l'Auteur. Notre Critique corrige cette confusion, en mettant les matieres dans l'ordre suivant : *Histoire, Politique, Philosophie.* Il suit le titre du livre, & ne pouvoit rien faire de mieux.

L'article qui regarde l'histoire n'est pas le plus étendu, mais il est très-suffisant pour apprécier l'autorité de l'Historien. "Rien
 „ ne l'arrête; il ne forme presque aucun
 „ doute sur les faits qu'il raconte; &
 „ presque aucune de ses nombreuses discus-
 „ sions, ne porte sur les faits historiques,
 „ de façon qu'on diroit, qu'il a tout vû,
 „ tout examiné par lui-même; l'obscurité
 „ des siècles les plus reculés, même de ceux
 „ qu'il lui plaît de compter long-tems avant
 „ l'époque ordinaire de la création du Mon-
 „ de; cette obscurité, dis-je, ne l'empêche pas
 „ d'y lire tous les événemens avec la même
 „ facilité avec laquelle nous appercevons ceux
 „ qui se passent sous nos yeux : ce Monde
 „ lui paroissant trop jeune, il le vieillit à
 „ son gré, & le ton d'autorité avec lequel il

„ fait vivre le premier Légiflateur des In-
 „ diens , long-tems avant Adam , feroit croi-
 „ re , qu'il eft lui-même contemporain de
 „ Brama , qu'il eft originaire des Indes , &
 „ qu'en nous donnant l'histoire de cette
 „ partie de l'Asie , il nous donne l'histoire
 „ de fa Patrie ; c'eft plutôt en témoin ocu-
 „ laire qu'il narre , qu'en hiftorien ordi-
 „ naire : mais comme il n'eft pas poffible
 „ de croire que l'Auteur ait été confervé
 „ exprès fur la terre pendant fi long-tems ,
 „ pour être l'hiftorien de l'Inde , & que
 „ d'ailleurs on fait pofitivement qu'il n'y a
 „ même jamais voïagé , on doit naturelle-
 „ ment être plus en garde contre fa narra-
 „ tion , que contre celle de tout autre qui
 „ auroit apporté plus de foin dans la difcus-
 „ fion des faits , & moins d'affectation à
 „ les noïer dans un océan de réflexions po-
 „ litiques & philofophiques. „

La partie politique ne peut mériter plus de confiance, que l'hiftorique. On admire d'abord des détails étonnans que Mr. Raynal fait fervir à la balance générale & particulière du commerce des Nations Européennes ; on fe perfuade que toutes les Compagnies des Indes lui ont ouvert leurs livres , qu'il lui a été permis de copier à fon aife le réfultat des différentes opérations de ce commerce immense , & qu'enfin après des recherches infinies il a pu en liquider les profits pour chacune des Compagnies en particulier jufqu'à la précision des livres , fols & deniers. On a de la peine à fe perfua-

der que tous ces calculs bien circonftanciés, n'ont de réalité que dans l'imagination du calculateur, & qu'ils n'ont été faits que fur des probabilités & des oui-dire. Qui croiroit qu'un Philofophe travaille fur des apparences, & donne de fimples poffibilités pour des faits constants ? C'est néanmoins le jugement qu'il faut porter des observations politiques de Mr. Raynal. “ A quel particulier feroit-il poffible de favoir au jufté, „ quel eft par exemple l'état actuel de la „ Compagnie d'Angleterre ? Il paroît que, „ fi elle le fait elle-même, tout l'engage „ à n'en faire part à perfonne. Seroit-il „ plus facile de gagner la confiance des Hol- „ landois à ce fujet ? Un étranger curieux „ obtiendrait-il la poffibilité de vérifier les „ livres des deux Compagnies établies dans „ cette prudente République ? Il faudroit „ bien mal connoître la Nation, pour s'at- „ tendre à une pareille condefcendance : „ quelque floriffant que foit le commerce des „ Compagnies hollandoifes, elles n'en fe- „ ront jamais parade aux yeux de l'Europe ; „ le Hollandois en a toujours joui fans osten- „ tation ; c'est même fur ce principe de „ modération & de décence, que paroît por- „ ter tout le fyftême politique de la Républi- „ que ; on pourroit conjecturer qu'il doit „ être la bafe folide de fa gloire comme la „ feule caufe de fa ftabilité. „

Rien n'eft moins exact que les jugemens que porte Mr. Raynal fur les opérations des Compagnies. Il traite de *fautes politiques*

les arrangements les plus nécessaires & les plus indispensables au maintien du commerce. Il rend les Compagnies responsables des fautes de leurs agens, qu'elles peuvent prévoir quelquefois sans pouvoir les empêcher. Sa haine implacable contre la Religion lui fait chercher dans ce respectable objet des principes de décadence & de ruine qu'elle n'enfanta jamais & auxquels elle n'a eu assurément aucune part. Notre Critique discute tout cela de manière à ne laisser rien désirer, & réfute sur-tout les idées de Mr. Raynal sur les privilèges exclusifs : il fait voir que les Souverains en accordant ces privilèges, ne commettent aucune injustice, ni aucune imprudence; qu'au contraire ils emploient pour la conservation des Compagnies un moyen sans lequel il est évident qu'elles ne pourroient subsister. Il conclut ses observations sur cette matière par une réflexion dont il est impossible de ne pas sentir la justice. " Il n'arrive que trop sou-
 ,, vent, que ces grands réformateurs, ces
 ,, génies spéculatifs & profonds, n'ont trou-
 ,, vé que des chimères, après des lectures &
 ,, des compilations aussi laborieuses qu'inu-
 ,, tiles, après des réflexions profondes, &
 ,, des méditations accablantes, après enfin
 ,, un travail long & opiniâtre. Il est mal-
 ,, heureux sans doute de s'enfvelir dans un
 ,, cabinet, pour n'enfanter que des *êtres de*
 ,, *raison*; mais il est bien plus déplorable,
 ,, de porter l'opiniâtreté jusqu'à soutenir
 ,, contre tout le monde, qu'on a servi la

„ Société , lorsqu'on ne lui a présenté que
 „ des absurdités , ou des impossibilités mo-
 „ rales ; quel titre pour bien mériter des
 „ hommes ! „ Nous parlerons l'ordinaire
 prochain de la *partie philosophique*.

*Voïage vers le Pole - septentrional entrepris
 par l'ordre de S. M. B. en 1773 , par Mr.
 Constantin-Jean Phipps. A Londres 1774
 chez Nourse , in-8°.*

N O U S avons toujours montré quelque
 défiance de ces brillantes descriptions
 que les Russes nous ont données de leurs
 voïages à la Chine par la mer glaciale. Nous
 n'avons pas ajouté plus de foi à la Relation
 du prétendu Comte d'Ulfeld. (Voiez les
 Journ. de Janv. 1774 , p. 53. Mai p. 350) Ce
 voïage de Mr. Phipps justifie notre incrédu-
 lité. Il a été fait sur la requête de la Société
 royale de Londres , qui désiroit qu'on s'assu-
 rât jusqu'où la navigation étoit possible & pra-
 ticable vers le pole. Mr. le Comte de Sandwich
 mit cette requête sous les yeux du Roi , qui
 choisit deux Vaisseaux pour cette expédi-
 tion ; ils furent commandés par le Capitaine
 Phipps , & mirent à la voile le 2 Juin 1773.
 Le premier Août , ils se trouverent engagés
 dans les glaces , à la distance l'un de l'autre
 de deux longueurs de navires , & si ferrés

par les glaces qu'ils ne pouvoient pas tourner; la latitude prise à midi par la double hauteur étoit de 80^d 37[°]; le 6, le Capitaine prit la résolution de retourner sur ses pas. " Mr. Walden & les pilotes que j'avois en-
,, voies la veille sur une îlle pour examiner
,, l'état de la glace, sont revenus ce matin;
,, ils ont rapporté que la mer fermée tout
,, au tour de nous, étoit ouverte vers l'Est;
,, mais que le vent qui venoit de ce côté
,, étoit très-froid; cette circonstance affoi-
,, blit beaucoup l'espérance que nous avions
,, conçue du vent d'Orient pour nettoyer
,, la mer; nous n'avions plus que cette alter-
,, native, ou d'attendre patiemment sur nos
,, vaisseaux les effets du vent pour nous
,, tirer de-là, ou de chercher à nous sauver
,, sur une chaloupe; nous avions 14 brasses
,, d'eau; si la glace, dont nous étions en-
,, vironnés venoit à augmenter & à les
,, gagner, ils étoient indubitablement per-
,, dus; l'espoir de les sauver ne devoit pas
,, être abandonné trop précipitamment; il
,, ne falloit pas non-plus trop s'y attacher.
,, Comme il n'y avoit point de havre où
,, l'on pût les retirer, il ne falloit pas pen-
,, ser à hiverner dans ces parages; ils auroient
,, été probablement hors de service au retour
,, du beau tems; nos provisions d'ailleurs
,, ne nous auroient pas suffi pour tant de
,, tems, quand le projet de passer l'hiver
,, auroit été possible; quand dans ce cas
,, nous aurions pu gagner les rochers les
,, plus voisins, & faire des arrangements

„ pour y rester , on fait que ces parages ne
 „ sont point fréquentés , qu'on n'y voit pas
 „ d'autres vaisseaux que ceux qu'y ont atti-
 „ ré la curiosité & des entreprises sembla-
 „ bles à la notre ; nous nous serions trou-
 „ vés l'année suivante dans les mêmes em-
 „ barras , & avec moins de ressources ; nos
 „ vaisseaux seroient brisés , l'équipage dimi-
 „ nué , & le reste affoibli par les souffrances
 „ d'un hiver long & rigoureux ; la mer au-
 „ roit été peut-être encore moins libre ; car
 „ nous avons lieu de croire que les glaces
 „ ont commencé plus tard cette année. „

Ce furent ces considérations qui engage-
 rent Mr. Phipps à s'en retourner , & il n'en
 vint pas à bout , sans un travail prodigieux
 qui fatigua beaucoup les équipages , obligés
 souvent de rompre la glace devant les vais-
 seaux. Tant de voyages qui avoient été en-
 trepris avant celui-ci pour découvrir un
 passage aux Indes par le Nord n'ont pas été
 plus heureux , & l'on ne doit pas se flatter
 d'en faire d'autres avec plus de succès. Le
 nouveau voyageur a choisi la saison générale-
 ment reconnue pour la plus favorable , &
 malgré cela , il n'a pu s'approcher plus près
 de 9 degrés du pôle. Convaincus maintenant
 que les plus grands efforts de l'industrie hu-
 maine , ne peuvent passer la barrière éter-
 nelle que la nature leur oppose dans ces
 contrées , les navigateurs renonceront sans
 doute à l'espérance de porter leurs recher-
 ches au-delà des bornes dans lesquelles les
 glaces renferment la navigation.

Jac. Reinholdi Spielmann Institutiones materiae medicae &c. *Institutions de la matière médicinale par Mr. Spielmann, Docteur & Professeur en Médecine.* A Strasbourg 1774. Chez Bauer & Compagnie. in-8°.

EN 1760 Mr. Spielmann a donné des *Institutions de Chymie* ; il en publie aujourd'hui de matière médicinale ; les unes & les autres sont destinées à ses élèves ; c'est le canevas, le précis des leçons qu'il leur donne dans l'Université de Strasbourg Il traite moins des opérations d'un Médecin que de la nature des plantes, fruits, minéraux &c. qui entrent dans les compositions employées par la Médecine ; c'est pourquoi il appelle ses *Institutions de la matière médicinale*. Il y a de très-longues dissertations sur l'effet des amères, des acides, des aromatiques, des austères &c. Ce détail quelque érudition qu'il amène, ne plaira peut-être pas beaucoup à ceux qui se portent bien : ils pourront prendre plus de plaisir à ce que l'Auteur dit du café ; le jugement qu'il en porte, ne s'éloigne pas de ce qui en est dit dans notre Journal de Juin 1774, p. 393.

L'arbre du café est indigène à l'Arabie ; on a commencé à le cultiver dans les Isles de l'Amérique en 1715, dans celles de l'Asie en 1719, à Java en 1723, & dans l'Isle de Bourbon vers 1726. Raupes mit

cet arbre dans son jardin en 1680, & il est venu de semence en 1710 dans celui d'Amsterdam ; il n'est pas raré aujourd'hui de le trouver dans les serres des curieux. Quand il est en plein air, il porte abondamment des fruits mûrs pendant toute l'année ; mais c'est au mois de Mai qu'on en recueille le plus. Les gouffes détachées de l'arbre se séchent au soleil. Par la distillation, Mappus a trouvé dans le café $\frac{3}{16}$ d'esprit $\frac{1}{16}$ d'huile ; Dufour presque $\frac{1}{5}$ d'huile ; Bourdelin presque un demi d'esprit, & $\frac{1}{6}$ d'huile ; Geoffroi $\frac{2}{3}$ d'esprit & au-delà d' $\frac{1}{7}$ d'huile ; Neumann presque $\frac{2}{3}$ d'esprit, & près d' $\frac{1}{7}$ d'huile ; enfin Rose $\frac{7}{16}$ d'esprit & près d' $\frac{1}{7}$ d'huile. Des fèves brûlées, Neumann a eu par extraction la moitié d'une liqueur aqueuse douce, & le quart d'un extrait spiritueux ; Rose a eu la même quantité d'extrait aqueux, & près $\frac{1}{5}$ d'esprit ; lorsqu'on abstrait par la distillation l'eau & l'esprit des fèves brûlées, elles s'impregnent de leur odeur & de leur faveur.

Dès la fin du seizième siècle, l'infusion des fèves de café étoit fort en usage chez les Nations-orientales ; mais les fèves mêmes furent apportées, pour la première fois, à Marseille en 1669. Depuis ce tems il en vient une quantité prodigieuse en Europe. Dufour dit que, de son tems, l'Arabie en fournissoit au-delà de 120,000 quintaux. L'ouvrage périodique, intitulé *Breslauer Versuche*, rapporte qu'en 1723, il en vint à

Amsterdam 19061 quintaux ; & Mr. Jacquin assure qu'en 1756 la Martinique en a fait passer en Europe 180,000. Pour se servir des fèves de café, on les brûle, ce qui leur donne de la saveur & de l'odeur; d'où résulte un goût qui est agréable suivant la manière dont le café a été brûlé; par cette coction, l'huile du café est atténuée & disposée à s'insinuer dans l'eau, pour former une boisson qui irrite le ventricule, & parvient à nos humeurs. Comme l'infusion du café est amère & piquotte la langue, on peut fort bien le mettre au nombre des remèdes qui aident à la digestion, & détruisent les obstructions des viscères; c'est, suivant le témoignage d'Alpin, ce qui l'a fait estimer des Orientaux. Plusieurs Médecins d'Europe ont observé & attesté son utilité pour la céphalgie sympathique; on fait par conséquent fort bien d'en prendre après le repas. Dufour a vû des fièvres & des diarrhées guéries par son usage; & il a dissipé des vertiges, suivant Murette: L'huile empyreumatique, qui abonde dans le café, stimule les solides & atténue les humeurs, & ce dernier effet peut être apperçu tous les jours, en versant du café dans le sang, au moment où il sort de la veine: son efficace contre les obstructions fait que, comme l'attestent Alpin & Dufour, il a quelquefois guéri la goutte & calmé l'asthme piteux. Malbranche a vû guérir l'apoplexie par le café donné en lavement.

Mais d'un autre côté, cette infusion aiant

une activité pénétrante qui affecte les nerfs, il peut résulter des insomnies & des accablancements qu'il ne faut attribuer qu'à l'abus, sans qu'il en résulte aucune conséquence défavorable aux bonnes qualités de cette boisson. --- La préparation la plus convenable au café pris en boisson est d'une once de fèves brûlées & moulues, avec six onces d'eau : il ne faut pas lui donner plus d'un bouillon selon Mr. Spielmann : Mr. Meifner au contraire, dans son élégant traité latin *De the, cafe, tabaco &c.* prétend qu'il faut lui en donner jusqu'à 11 ou 12, ce qui prouve que la chose est assez arbitraire. --- Diverses semences huileuses étant brûlées, donnent des infusions qui ont de la ressemblance avec le café ; mais toutes celles qu'on a essayées jusqu'ici, ne sont ni aussi agréables, ni aussi salutaires.



Nouveau Dictionnaire historique &c. par une Société de Gens de Lettres. Tome 5e. A Paris, chez Lejay.

Mai 1772,
P. 323.

Nous avons rendu compte de ce Dictionnaire en 1772. Le supplément que nous annonçons ici, mérite les mêmes éloges & les mêmes critiques que l'ouvrage dont il fait partie. Le monde littéraire accoutumé à être la dupe des Libraires, ne doit pas se plaindre de trouver ici des tables chronologiques, des fastes consulaires, une

histoire des Conciles &c. Tout cela est un hors-d'œuvre sans doute, mais il falloit un cinquième volume, & les articles destinés à faire un supplément ne pouvant se gonfler à ce point, il a fallu chercher des matériaux étrangers; après avoir long-tems hésité entre les prophéties de Nostradamus & les factes consulaires, la Société de Gens de Lettres s'est décidée en faveur de ces derniers. Il est étonnant néanmoins qu'elle n'ait pu former un volume avec toutes les petites industries qu'elle a employées pour enfler le travail alphabétique. Il y a un grand nombre d'articles contenus dans les quatre volumes de 1769, qui se trouvent également ici sous prétexte que dans l'édition de 1772, on y a fait quelque léger changement; il y en a d'autres où un seul & unique personnage se trouve multiplié, parce qu'il a des noms différens, p. ex. *Jupiter* cité sous le nom d'*Eviterne* fait un article à part; *Dieu* & l'*Eternel* en feront deux aussi si la même Société vient à faire un Dictionnaire théologique. Le besoin de remplissage a illustré un très-grand nombre de noms obscurs qu'aucune nomenclature n'eût jamais adoptés hors le cas de nécessité. Il y en a qui n'ont pu être tirés du néant que par un homme de parti; car malgré l'exacte impartialité que ces Messieurs annoncent, il y a parmi eux un convulsionnaire, que l'on reconnoit tout de suite à son enthousiasme & à son stile de laquais. Les articles de sa façon contrastent parfaitement avec ceux d'un de ses associés homme sage, modéré &

très-équitable. Différents jugemens répartis dans ce Dictionnaire répondent parfaitement au choix des articles.

Voici quelques décisions qui peuvent paroître singulières. On reproche à Mr. Bosfuet de n'avoir pas caché *dans les controverses sa supériorité aux autres* : un Général ne doit jamais faire connoître sa supériorité sur les ennemis. --- C'est l'envie qui a desservi Mr. de Bonneval à la Cour de Vienne ; ses mémoires où il se peint lui-même comme un génie intrigant , inquiet , turbulent , dangereux , sont une bonne preuve que cet homme n'a pu succomber qu'à l'envie. --- Boileau avoit *des idées superficielles , des vûes courtes & de petits desseins* , c'étoit un *bœuf qui faisoit bien son filon*. L'on voit par-là que cette *Société de Gens de Lettres* sont aussi de la Société de ces Encélades conjurés contre les grandes réputations , & sur-tout contre celles qui ont brillé le plus durant le dernier siècle. Les efforts qu'ils font pour abattre ces colosses paroissent à découvert dans un très-grand nombre d'articles où l'on est fâché de voir au-lieu des Historiens impartiaux & des sages Littérateurs qu'on y cher-

choit ,
 de petits conquérants ,
 Du Parnasse françois audacieux tyrans ,
 De leurs maîtres fameux proscrire les merveilles ,
 Et leur orgueil briser le sceptre des Corneilles ;
 Tels on vit les Romains , dans leurs jours lumi-
 neux ,
 Du second des Césars dégrader l'âge heureux ,
 Ensevelir Horace & déterrer Lucile ,
 Préférer la Pharsale aux beaux vers de Virgile ,

Vanter l'esprit guindé du maître de Néron,
Et bailler sans pudeur en lisant Cicéron.

Pour constater l'exactitude de ces compilateurs, voici un article que le hasard nous place en ce moment sous les yeux. " Mr. „ de Mirabeau mort à 85 ans, avoit encore „ à l'âge de 86 le feu de la jeunesse & la „ sève de l'âge mûr. „

Malgré ces défauts ce supplément est en quelque sorte nécessaire à ceux qui veulent compléter l'édition de 1769. Ils y trouveront plusieurs articles intéressants tels que ceux de Bradley, Corfini, Lardner, Olivet, Trublet, Young, &c. Voici le jugement qu'on porte dans ce Dictionnaire du fameux Poëme de ce dernier, que certains Critiques ont si injustement déprimé. " Ces „ trois pertes le jetterent dans une profonde „ mélancolie, dont les accès nous ont valu „ le fameux Poëme des *Nuits*, traduit en „ françois avec tant de force & d'élégance par „ Mr. le Tourneur. On ne sauroit trop admirer le sombre, le terrible d'une partie de ses „ tableaux; la hardiesse de son pinceau, la „ marche rapide de ses idées. Mais le faux „ bel esprit; le gygantique, le trivial gâtent „ quelques fois les beautés que ce génie „ sublime à répandues dans les *Nuits*. „

L'article du Pape Clément XIII est terminé en cette manière: " Clément XII plein d'esti- „ me pour ses connoissances & ses vertus le „ décora de la Pourpre en 1737. Il fut élu „ vé sur le Siège de Padoue en 1743, &

„ signala son Episcopat par une piété si ten-
 „ dre & une charité si généreuse, qu'après
 „ la mort de Benoît XIV en 1758, il fut
 „ élu Pape. Son Pontificat sera long-tems
 „ célèbre par l'expulsion des Jésuites du Por-
 „ tugal, de la France, de l'Espagne & du
 „ Roïaume de Naples; & par d'autres évé-
 „ nemens qui remplirent sa vieillesse d'amer-
 „ tumes, ils sont trop récents pour les dé-
 „ tailler. Clément XIII mourut au com-
 „ mencement de 1769, avec la douleur de
 „ n'avoir pas pacifié les troubles élevés dans
 „ l'Eglise. Un grand fond de Religion &
 „ de bonté, un caractère bienfaisant, une
 „ douceur inaltérable lui ont mérité les re-
 „ grets de ses Sujets, & la vénération des
 „ ennemis mêmes du Saint-Siége. „



Nat. Jos. de Necker . . . *Physiologia Musco-
 rum &c. Physiologie des Mouffes d'après
 l'examen analytique des différens corps
 naturels comparés ensemble, & présentant
 une chaîne de continuité dans le passage
 du regne animal au regne végétal, par
 Mr. Noël-Joseph de Necker, Botaniste
 de l'Electeur Palatin, Historiographe du
 Palatinat & des Duchés de Juliers & de
 Berg. A Manheim 1774, chez Schwan,
 in-8°.*

LA connoissance de la nature est le ré-
 sultat de l'étude de toutes les parties

qui composent ce grand ouvrage de l'Eternel ; les plus petites comme les plus grandes doivent entrer dans le plan de l'observateur. Elles tiennent ensemble par des anneaux imperceptibles, mais infinis en nombre. Depuis la mousse jusqu'au chêne qui la porte, il n'y a que des nuances insensibles dont l'assemblage remplit l'espace d'une si grande distance. Pour disserter sur le cedre du Liban, Salomon avoit étudié l'hyssope qui se nourrit dans les pierres des murailles (*).

Ce traité de Mr. Necker, quelque peu important qu'il paroisse par l'étendue physique de son objet, est très-estimable par les observations qu'il renferme & mérite une place distinguée dans les collections d'histoires naturelles. Nous y avons remarqué quelques opinions qui ne sont pas les nôtres, mais qui peuvent être vraies. Tel est le sentiment de l'Auteur sur l'organe qui transmet aux mousses les sucs nourriciers. On a toujours cru que la racine étoit une appartenance essentielle de ce végétal, & sans laquelle il ne pouvoit vivre ni croître. Mr. de Necker pense au contraire, que les mousses en sont généralement privées. Tout ce que l'on a pris pour des racines dans ces plantes, n'est, selon lui, d'aucun usage pour transmettre la nourriture : ce sont simplement des parties qui attachent les mousses

(*) *Et disputavit super lignis, à cedro quæ est in Libano, usque ad hyssopum, quæ egreditur de pariete. 3. Reg. 4.*

aux corps sur lesquels elles naissent. Quoiqu'il soit démontré que certaines plantes subsistent sans le secours des racines, les observations de Mr. Necker ne nous paroissent pas absolument suffisantes pour assurer cette propriété aux mousses.

Mr. Necker ressuscite l'opinion presque oubliée de la *matière première* & regarde l'air, l'eau, le feu & la terre, comme des modifications d'une seule & unique substance primitive, variée à l'infini dans tous les corps naturels, tant par leur simplicité ou leur complication, que par la diversité étonnante de leurs formes. Il prétend appuyer cette assertion par plusieurs découvertes qui se prêtent néanmoins à des explications très-différentes. Mr. de Machi, Démonstrateur de Chymie, a lû à l'Académie royale des Sciences de Paris un mémoire dans lequel il assure être parvenu à réduire l'air en eau & l'eau en air : le célèbre Rouelle dit avoir changé l'eau la plus épurée, par des distillations répétées, en une terre très-atténuée. Mais il reste à savoir si l'air sur lequel a opéré Mr. Machi ne contenoit point d'eau, & si l'eau ne contenoit pas d'air. Mr. Rouelle pouvoit-il ignorer que l'eau élémentaire la plus épurée n'est jamais sans quelque mélange de terre ?



Doutes astronomiques , ou Recherches sur la nature de ce supplément de lumière & de chaleur dont on peut supposer que les Planètes supérieures jouissent ; par Mr. Philippe Parsons. A Londres chez Johnson. in-8°. 1774.

C E que nous avons tant de fois prédit, se vérifie de toutes parts. Les prétendues démonstrations en faveur du système de Newton commencent à rencontrer des Pyrrhoniens ; nous avons vû les savantes observations de Mr. de Forbin & la réponse très-singulière qu'on y avoit faite. Voici des doutes qui sont peu favorables à un système également accrédité qui est celui de la pluralité des mondes. Mr. Parsons ne conçoit pas comment les prétendus habitans de Jupiter & de Saturne s'accoutument de la portion de chaleur & de lumière qui est échue à ces planètes. Il prétend à la vérité que ces globes ne sont peut-être pas tout à fait inhabitables ; mais pour leur donner des habitans il faut selon lui , leur chercher du secours & un supplément de lumière & de feu, dans les étoiles fixes , sans quoi il conclura qu'ils sont absolument déserts. Il se feroit sans doute épargné bien des peines, si au-lieu de chercher dans les étoiles les moyens de peupler les planètes , il avoit nié simplement qu'elles fussent peuplées. Rien en

effet n'étoit plus simple que ce raisonnement.
 “ La situation des planètes à l'égard du soleil
 „ en rend le séjour inhabitable à tous les êtres
 „ vivants que nous connoissons : il y a donc
 „ lieu de croire qu'elles sont inhabitées. „
 Imaginer avec Mr. Ferguson, d'autres corps
 & d'autres natures, c'est faire des Romains &
 non pas des ouvrages astronomiques, c'est
 abandonner Newton pour suivre Gyranon
 de Bergerac (a).

Il a paru une critique où l'on ridiculifioit Monsieur Parsons de ce qu'il n'avoit pu déterminer les vraies distances des planètes : le bon homme qui critique de la sorte ne fait sans doute pas que ce privilège n'est accordé à personne. Il avoit sous les yeux quelque Astronome favori qui étoit son *non plus outre*. Il ne favoit pas qu'il y avoit dans cette affaire autant de calculs très-différens que de têtes calculatrices (b).

(a) Voyez les *Observations philosophiques*, page 155 & suivantes.

(b) *Ibid.* p. 52, p. 147.



Monde primitif analysé & comparé avec le monde moderne , considéré dans son génie allégorique & dans les allégories auxquelles conduit ce génie , avec des figures en taille douce. Par Mr. Court de Gebelin , de la Soc. Econ. de Berne & de l'Académie royale de la Rochelle. 2 vol. in-8°. Le premier en 1773 , & le second en 1774. A Paris chez l'Auteur , rue Poupée &c.

Tout est dit , tout devient commun.

Les conquérans veulent un nouveau monde.
C'est aux liseurs qu'il en faut un.

Ceux qui regrettent le goût & le génie qui ont préfidé aux ouvrages de Guillaume Postel , peuvent se consoler par l'acquisition de celui-ci. Ils y retrouveront à coup sûr l'objet de leurs regrets. Le *monde primitif analysé & comparé , & considéré dans le génie allégorique qui produit des allégories* , doit être placé à côté de la *clef des choses cachées depuis le commencement du monde* , qui a fait un si grand nom à Postel. Le vrai style des anciens Hermétiques , le ton des mystérieux Alchymistes se retrouvent aussi dans ce livre fait pour éclairer le monde dans sa vieillesse : un certain Journal a donné deux grands extraits de ce nouveau monde de Mr. Gebelin , qu'il annonce comme l'objet de l'admiration & de l'étonnement de toute l'Europe , par l'intérêt des

choses & l'incompréhensible érudition de l'Auteur ; mais pour la sûreté des têtes lisantes il n'est pas encore fort répandu dans nos cantons, où le nom de Mr. Gebelin qui *étonne l'Europe* depuis 1773, n'est pas encore connu, & ne le sera vraisemblablement que par ce que nous en disons ici.

Lettre à l'Auteur de ce Journal.

JE vous prie d'insérer dans votre Journal les doutes suivans. Si quelqu'un de vos Lecteurs peut y satisfaire, je me flatte qu'il aura la complaisance de vous communiquer ses lumières. Il s'agit d'un article de l'histoire des Peintres, que je voudrois éclaircir.

Breughel, surnommé d'Enfer, étoit-il fils de Pierre Breughel le vieux ?

Et, s'il n'est pas son fils, ne seroit-il pas plus ancien que le vieux Breughel ?

N'y auroit-il pas dans les Pays-Bas des Tableaux peints dans son genre favori ?

Et, s'il y en a, ces Tableaux ne sont-ils pas dans le goût gothique ?

Mr. d'Argenville dans son *Abrégé des Vies des plus fameux Peintres*, T. II. p. 131. après avoir parlé du vieux Breughel, dit : Pierre Breughel, son aîné fils, fut élève de Gilles Coningsloo, Peintre de Portraits ; il s'attacha à peindre des incendies, des feux, des sièges & des diableries, ce qui l'a fait nommer Breughel d'Enfer. Il a peint chez le Grand-Duc, Orphée jouant de la lyre devant Pluton & Proserpine assis sur leur trône, & la tentation de St. Antoine avec un beau paysage. Cependant Carl van Mander, qui a publié ses *Vies des Peintres* en 1604 en Flamand, dit simplement, fol. 234, qu'il eut pour maître Gilles Coningsloo, & qu'il est Peintre de Portraits ; mais dans son *Appendix*, il dit qu'il a été mal informé

En avançant qu'il peignoit le Portrait ; car, dit-il, il copie & imite avec beaucoup d'art les ouvrages de son pere. Voilà le témoignage d'un Auteur contemporain. On n'y voit rien qui puisse avoir donné lieu à la dénomination de Breughel d'enfer : il semble même qu'il n'a pas travaillé d'imagination, ou sur ses propres compositions. C'est peut-être la raison pour laquelle Mr. Descamps, qui avoit promis de lui donner place parmi les Peintres Flamands &c. T. I. p. 104, n'a pas tenu parole. Mais puisque Mr. d'Argenville lui attribue si positivement ces deux Tableaux faits pour le Grand-Duc, il est à présumer que le nom de Breughel s'y trouve, & en ce cas, n'étant probablement pas de Pierre Breughel le jeune, je soupçonne qu'ils sont d'un Peintre de ce nom plus ancien que les trois qui nous sont connus. Je me souviens d'avoir vu plusieurs de ces sujets bisarrres remplis d'idées singulières & grotesques, mais peints d'un goût sec, & je possède en ce genre une Estampe gravée en bois d'une très-bonne main : c'est aussi la tentation de St. Antoine. Il est représenté à genoux devant un Crucifix : un diable boiteux lui amene une femme qui lui offre une coupe remplie de pièces d'or. De l'autre côté arrive une grosse figure, toute enveloppée d'une couverture grossière qui n'en laisse appercevoir aucune partie, à la tête d'une troupe de diabolins. Tout en haut le Saint paroît enlevé par les démons qui l'accablent de coups. Dans le lointain on le voit encore d'un côté avec St. Paul Hermite, & de l'autre agacé par des femmes qui se baignent ; le tout dans un beau paysage. Le milieu est occupé par une mesure sur laquelle on lit en caractères gothiques, 1522 sans nom ni monogramme. La largeur est de 14 pouces pied de Roi, mais le haut paroît un peu tronqué ; la hauteur actuelle est de 9 pouces quatre lignes. Cette Estampe ne seroit-elle pas gravée d'après le Tableau du Grand-Duc, & peut-être par le Peintre lui-même ? Si ma conjecture se vérifioit, & que le Tableau fût véritablement de Breughel d'Enfer, comme le dit Mr. d'Argenville, il s'ensuivroit évidemment que Breughel d'Enfer est antérieur au vieux Breughel & à ses deux fils.

Je recevrai avec gratitude les éclaircissemens qu'on vous enverra à ce sujet. J'ai l'honneur d'être &c.

E N I G M E .

*J E suis par ma figure un symbole du monde,
 Je suis assez souvent d'une agréable odeur,
 Je ne suis cependant, ni chair, ni fruit, ni fleur.
 L'élément qui me sert & me détruit, est l'onde;
 Sans lui je ne puis rien valoir,
 Avec lui paroît mon savoir :
 En se servant de moi, l'on me caresse ;
 Un amant pour lequel on vient de m'emploier
 En paroît plus charmant aux yeux de sa maîtresse,
 Qui lui refuseroit peut-être sa tendresse,
 S'il n'avoit pas de quoi me faire travailler.
 Je fais servir plutôt que nuire ;
 L'homme m'emploie avec chaleur,
 Et lorsque je le sers, ce n'est que pour détruire
 Ce qui me fit toujours près du beau monde honneur.*

Dans le dernier Journal, p. 153, ligne dern. dans les yeux, lisez dans tous les yeux. --- p. 154, l. 5. des brillants, lisez de brillants. --- p. 166, l. 14. ont put, lisez ont pu. --- p. 178, l. 20. si d'un grand, lisez d'un si grand. --- p. 209, l. 28. quand, lisez quant --- p. 217, du mois, lisez de ce mois NB. Cette dernière faute ne se trouve que dans peu d'exemplaires.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 31 Décemb.*)
 Le Ramazan étant expiré, le Grand-Seigneur se rendit le 5 de ce mois, premier jour de la fête du Bairam, à la mosquée du Sultan-Achmet pour y faire sa prière. Sa suite à cette occasion étoit plus leste & plus brillante que celle d'aucun de ses prédécesseurs. Après son retour, il fut complimenté selon l'usage par le Grand-Visir, le Mufti, & les principaux Officiers de la loi. Le Gouvernement avoit pris les mesures les plus propres pour empêcher les défordres qui arrivent fréquemment pendant ces fêtes. Les trois premiers jours se passèrent effectivement dans la plus parfaite tranquillité ; mais le quatrième il y eut au fauxbourg de Pera un grand tumulte, dont voici les principales circonstances.

Quatre Capucins & un Chirurgien François au-lieu de rester chez eux durant les fêtes du Bairam, voulurent se promener & voir les Turcs en belle humeur. Aiant rencontré quelques Lazes (Milice originaire des Côtes de la Mer-Noire) ceux-ci les insultèrent ; & les premiers, oubliant peut-être le danger, qu'il y a pour les Chrétiens,

de se montrer en rue pendant ces jours de solennité, leur répondirent. Un des Lazes s'empara du bâton de l'un des Capucins; celui-ci le lui arracha à son tour, lui en donna un coup dans le visage, & le blessâ; ce qui irrita tellement ses camarades, accourus au nombre de plus de 80, qu'ils tirèrent leurs pistolets & leurs couteaux, & tuerent le cocher de l'Internonce de la Cour de Vienne, qui étoit malheureusement survenu pendant le vacarme. Les Capucins & le Chirurgien François, cherchant dans cette extrémité un asyle, se refugierent dans l'Hôtel de Mr. de Zegelin, Ministre de Prusse. La soldatesque, animée jusqu'à la fureur, voulut les y poursuivre, repoussa la garde de l'Hôtel qui vouloit en défendre l'entrée, & tira sur le portier; qui tâcha avec beaucoup de courage d'en fermer la porte. Il reçut plusieurs blessures, & on lui a tiré entre autres quatre balles de l'épaule; heureusement aucune de ces blessures n'est dangereuse. On parvint à la fin à fermer la porte; mais les mutins, furieux d'avoir manqué leurs adversaires, s'en vengerent en déchargeant leurs pistolets sur les fenêtres, & cassant à coups de pierre toutes les vitres tant de l'Hôtel que des maisons voisines. Leur rage parut augmenter à mesure qu'ils rencontroient de la résistance. Ils menaçoient tous les Francs, & attaquèrent même un Bas-Officier Russe, qui se trouvoit par hasard dans leur chemin: mais heureusement il sut se défendre en retrogradant, jusqu'à ce qu'il

pût enfin se sauver dans l'Hôtel de l'Inter-nonce de Vienne. Ils y pénétrèrent, en le poursuivant, jusqu'à l'appartement où les Janissaires de ce Ministre font la garde. Ceux-ci les arrêterent quoiqu'avec beaucoup de peine, le nombre de ces misérables augmentant à chaque moment. Dans ces entrefaites, une cinquantaine d'entre-eux coururent à l'Hôtel de France. La femme du Suisse, en l'absence de son mari, voulant les arrêter, fut blessée à la main; mais les Janissaires de l'Ambassadeur, Mr. le Chevalier de St. Priest, étant venus à son secours, les repousserent vigoureusement, & les avoient déjà fait sortir, avant que les ordres de ce Seigneur arrivassent de les chasser, s'il le falloit, à main armée de son Hôtel.

Enfin la garde de Pera arriva, & parvint à disperser les séditieux; elle en tua quelques-uns, & se saisit de treize autres, qui furent conduits chez le Topdgi-Bachi, & ensuite chez l'Aga des Janissaires; & le premier de ces Officiers, aidé de plusieurs autres Officiers subalternes du Capitan-Pacha, prit de si justes mesures, qu'encore le même jour le tumulte fut entièrement apaisé. --- Mr. de Zegelin, Ministre de Prusse, aiant porté plainte de l'insulte faite à son Hôtel, le Grand-Seigneur lui a fait témoigner le déplaisir qu'il en avoit, & promettre la satisfaction la plus éclatante, en l'assurant qu'une trentaine de ces mutins avoient déjà été condamnés à mort; mais que, comme ils appartenoient au corps des Janissaires, la coutume

ne permettoit point de les exécuter en public. En effet les treize, qui avoient d'abord été saisis, furent étranglés le même soir; & d'après les perquisitions exactes que le Gouvernement a fait faire pour découvrir ceux qui s'étoient échappés, on en a arrêté plusieurs autres, qui auront le même sort. --- Le Colonel de Peterson, chargé des affaires de Russie, fit aussi prier le Grand-Visir de prendre des mesures, que ni lui, ni aucune personne de sa suite, ou de sa Nation ne fussent attaqués, puisqu'ayant cinq à six cents hommes à ses ordres, il se défendrait par la voie des armes, sans être responsable de ce qui pourroit en arriver. --- Après ce tumulte, le Capitan-Pacha & le Topdgi-Bachi ont fait ce jour-là & le lendemain la ronde en personne; & l'on a triplé la garde au fauxbourg de Pera.

Le Grand-Visir a été très-indisposé ces jours-ci : on croit, que la fraïeur, que l'émeute ne devint générale, a contribué à ce dérangement de santé; mais aujourd'hui il est presque rétabli. --- Le Jafigi-Effendi a été déposé, & a reçu ordre d'attendre chez lui les intentions de Sa Hauteffe.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 13 Janvier.) Le Général Pogramkin, qui commandoit à Casan lorsque Pugatschew attaqua cette Place, est de retour ici, ainsi que Mr. Pulawski, qui s'est beaucoup distingué à cette occasion pour

la défense de la Forteresse , où il demeroit depuis plusieurs années en qualité de prisonnier confédéré. Ce dernier , qui est frere du fameux Maréchal de ce nom , a eu l'honneur d'être présenté à l'Impératrice , qui lui a fait l'accueil le plus gracieux. Le Général Comte de Panin est resté à Casan , où sa présence est encore très-nécessaire pour remédier aux maux occasionnés par la dévastation du país.

Le départ de la Cour pour Moscov , qu'on avoit cru fixé vers le nouvel-an , a été différé jusqu'au 21 de ce mois , parce que les préparatifs pour sa réception dans cette Ville ne peuvent être achevés avant ce tems. Cependant les équipages de la Cour ainsi que ceux des Ministres étrangers , ont déjà pris les devants. Malheureusement ce n'est pas le logement seul qui sera cher dans l'ancienne Capitale ; mais le prix des vivres y a aussi considérablement augmenté par les transports d'une grande quantité de farine , d'avoine & de provisions de toute sorte , qu'on a dû faire à Casan , à Orenbourg & aux autres Places des Provinces qui , sans ce secours , étoient menacées d'une famine générale.

Les Autrichiens sont près de Choczim ; mais nos Troupes bien loin de l'évacuer , y font venir trois nouveaux Bataillons qui sont en marche pour s'y rendre , & ils y passeront tout l'hiver , si d'ici au Printems , il ne survient pas d'événement qui les y retienne encore plus long-tems. On dit , que l'Inter-

nonce de la Cour de Vienne à Constantinople est chargé d'y négocier la cession de cette Forteresse, dont la possession sans doute paroît nécessaire à sa Souveraine, pour couvrir de ce côté-là les acquisitions qu'elle a faites en Pologne & en Moldavie.

On ne voit pas bien clair dans le caractère de Pugatschew; il joue dans sa captivité deux rôles contradictoires; l'un le fait passer pour un fou, l'autre lui donne l'air d'un imposteur rusé, qui semble se ménager quelque espérance. Il se sert de tous les instrumens qui peuvent être employés à tracer des marques sur quelque matiere que ce soit pour dresser un arbre généalogique, où il distingue toutes les branches de la maison Pugatschew. Il en fait remonter la souche bien haut, & chemin faisant, il place par-ci par-là, des Ducs, des Czars, dont il se dit descendu. Il y ajoûte même quelques anecdotes, pour soutenir sa descendance, & elles ne font que jetter du ridicule sur tous les tableaux qu'il lui plaît de faire. Lorsqu'on vient à parler de ses complices, il n'y a point de ruses qu'il n'emploie, pour en cacher les noms, & il rompt tous les interrogatoires sous le prétexte de certains secrets, qu'il prétend ne pouvoir révéler qu'à l'Impératrice elle-même; on n'a pu tirer autre chose du premier examen qu'on a fait subir, il y a quelques jours, à ce rebelle.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 19 Janvier.*) Tout est ici dans la plus grande inaction. Il n'y a que les Ministres des trois Puissances alliées qui sont journellement en conférence sur les affaires que la Délégation n'a pas encore terminées , & qui seront soumises à sa délibération dès qu'elle se rassemblera. L'on se flatte que la Diète , qui se rassemblera le premier Mars prochain , ne fera plus prorogée , mais enfin dissoute.

On débite qu'on a intercepté plusieurs lettres , par lesquelles il paroît qu'on tramoit de nouveau quelque détestable complot contre la vie de notre Monarque. Mais cette nouvelle a paru ne mériter aucune croïance à tous les gens sensés , quoique toutes les gazettes étrangères l'aient servilement répétée d'après quelques faux avis reçus de ce Roïaume.

Presque toutes les écoles de ce Roïaume sont dans un état déplorable , faute de Maîtres , ou de fonds pour les faire subsister. Le Roi le fait & gémit de ce que l'épuisement de ses coffres le met hors d'état d'y pourvoir , comme il le désireroit ; cependant le Prince Evêque de Plocko , son frere , y supplée dans son Diocèse , autant qu'il peut , & suivant l'exemple du bon Pasteur qui pâit son troupeau & ne le dévore pas , il s'est retranché son nécessaire & distribue pour ce seul objet digne de son zèle , 12 mille

florins par quartier. Le Général Prince Adam Czartoryski ne donne pas un moindre exemple de générosité dans les Palatinats de Volhynie, de Podolie & de Kiovie, où il a l'inspection générale des études en qualité de Commissaire sur l'éducation nationale. Ce Seigneur, protecteur des Sciences, dont le Palais est l'asyle des Savants & le trésor ouvert à leurs besoins, fournit non-seulement à la subsistance des Professeurs, mais veille encore pour qu'ils répondent par leurs mœurs & leur savoir à la confiance du Public dans un emploi aussi important.

Le nombre des personnes qui se sont rendues à Lemberg & à Dubno, pour y tenir les contrats, est très-grand; mais l'on a remarqué que l'argent n'y est pas abondant. Les véritables causes de cette rareté d'argent sont en premier lieu, que les contrats se tiennent actuellement en deux différentes places; en second lieu, que les espèces sont rares en Pologne, & enfin la défiance qu'à inspiré aux Négociants le système des billets de crédit, que la Délégation paroïsoit vouloir substituer à l'argent comptant. L'on a remarqué qu'il est arrivé plusieurs couriers à Lemberg, qui ont été presque aussitôt réexpédiés.

Mr. Wilczewski qui s'est acquis le titre de Patriote par les harangues qu'il a prononcées à la Délégation en sa qualité de Nonce de Wisk, vient de dire que par un article secret entre la Russie & la Porte, les Troupes de la première Puissance devoient

sortir de la Pologne, & que par conséquent il falloit notifier aux Ministres étrangers qu'au mois de Mars prochain il ne devoit plus y avoir de Russes dans le Roïaume. Cet article & quelques autres, qui commencent à transpirer, affoiblissent un peu la gloire dont la Russie paroïssoit couverte par un Traité, dont la ratification devient de jour en jour plus douteuse.

Selon quelques avis, les Turcs doivent, contre la foi du dernier Traité de Paix, en avoir agi bien inhumainement à l'égard des habitans de Bucharest, dont ils ont fait un grand massacre. On ajoute que les Russes en sont vivement indignés & que c'est peut-être une des principales raisons pour laquelle ils passeront encore l'hiver à Choczim, dont ils ont renforcé la garnison. Certains spéculatifs en veulent augurer que la Paix ne peut être de longue durée entre ces deux Puissances. Le bruit court que les Autrichiens ont renfermé dans leur cordon de Moldavie toute la forêt de Boscowine, ainsi qu'une belle saline qui, étant bien entretenue, ne le cédera en rien à celles de Wieliczka.

Il a été publié dans l'Autriche Polonoise un édit, portant défense d'y importer aucunes marchandises des Manufactures françoises, hollandoises & angloises; le but de cette défense est d'obliger les Marchands de Léopol à se pourvoir de marchandises fabriquées dans les Etats héréditaires de la Maison d'Autriche, & de favoriser en même

tems la Foire que la même Cour a établie à Tefchen.

E S P A G N E.

MADRID (*le 15 Janvier.*) Le Roi de Maroc, persistant dans sa prétendue intention de ne faire la guerre qu'aux Présides d'Afrique par le motif de Religion, a répondu à la Déclaration de guerre du Roi par un Manifeste en date du 22 Novembre, que le Juif Samuël Sumbel, son Secrétaire d'Etat, a envoyé à Dom Ifidore Romero, chargé des affaires de S. M. dans les Etats de Maroc en l'absence du Consul, en l'accompagnant d'une lettre de sa part, écrite le 18 Novembre.

Manifeste du Roi de Maroc.

“ On ne peut attribuer la cause de la guerre
 „ qui vient de se déclarer entre Nous & le Roi
 „ d'Espagne à aucun intérêt de part ni d'autre,
 „ comme cela arrive ordinairement entre les
 „ Puissances chrétiennes. Si une prétention de
 „ quelques millions avoit été le sujet de ma dé-
 „ claration de guerre, je l'aurois abandonnée
 „ plutôt que de la faire par un motif d'intérêt.
 „ Mon dessein n'est pas de tirer avantage de
 „ cette guerre, mais de défendre ma Loi; com-
 „ me celui du Roi d'Espagne est de défendre
 „ la sienne. Et quoique le Roi d'Espagne se
 „ soit attiré la guerre par mer, j'ordonne à tous
 „ mes Officiers de n'empêcher aucun Navire es-
 „ pagnol de prendre des provisions de guerre
 „ & de bouche dans tous les Ports de ma do-
 „ mination; que tout Vaisseau Espagnol qui
 „ voudra venir dans mes Ports, puisse le faire
 „ en toute assurance de la part de mes Corsai-
 „ res, tant qu'ils se trouveront à telle distance
 „ de mes terres qu'on puisse les voir tant en

„ venant qu'en retournant ; & que si par mal-
 „ heur quelqu'un de ces Vaisseaux , forcé par le
 „ mauvais tems , craignoit d'échouer sur la côte,
 „ il lui sera permis d'entrer dans le Port de mes
 „ Royaumes le plus voisin en portant son pa-
 „ villon sur la proue , & qu'il pourra s'y radou-
 „ ber & en partir en toute sûreté. „

„ Quant aux Places situées sur les côtes de
 „ mes Etats , que le Roi d'Espagne prétend lui
 „ appartenir , elles ne sont ni à lui ni à moi ,
 „ elles appartiennent à Dieu tout-puissant , &
 „ celui à qui il les donnera , fera digne de les
 „ posséder. „

„ La Loi des Musulmans défend aux Maures
 „ de tourner le dos dans la guerre contre les
 „ Chrétiens en quelque nombre qu'ils soient ;
 „ ils doivent combattre jusqu'à vaincre ou mou-
 „ rir , & ils doivent rendre la liberté aux esclaves
 „ en prenant leur rançon ou gratuitement. Ils
 „ auront plus de mérite en observant ce dernier
 „ point ; mais s'ils les gardent en leur pouvoir ,
 „ ils ne peuvent les faire travailler au-delà de
 „ leurs forces , & ils doivent les nourrir des
 „ mêmes alimens qu'eux-mêmes. Quiconque
 „ en agit autrement , manque aux Loix musul-
 „ manes. Je pense que les Chrétiens doivent en
 „ agir de même envers les esclaves Maures sui-
 „ vant leur Loi : & aussi-tôt que les esclaves Es-
 „ pagnols , qui sont à Alger , me seront remis ,
 „ je leur donnerai gracieusement la liberté. Car
 „ telle est ma volonté. Donnée au Camp imper-
 „ rial de Fez le 17 de la lune de Ramadan l'an
 „ de l'Egire 1188. „

*LETTRE de Samuël Sumbel , Secrétaire du Roi
 de Maroc , à Isidore Romero , chargé du Consulat
 d'Espagne en ce pays-là , pendant l'absence du
 Consul.*

„ Monsieur , j'ai lû à l'Empereur mon Maître ,
 „ que Dieu garde , la copie du papier que S. M.
 „ Catholique a fait écrire & signer par le Mar-
 „ quis de Grimaldi , dans lequel il est dit que
 „ le Roi d'Espagne a rompu par mer & par
 „ terre la Paix qui regnoit entre S. M. & cet
 „ Empire , avec réserve de six mois qui ont

„ commencé le 23 Octobre, ainsi qu'il est stipulé
 „ par l'article XVII du Traité. L'Empereur mon
 „ Maître, que Dieu garde, n'avoit pas l'inten-
 „ tion de faire la guerre à l'Espagne par mer,
 „ quoique ses Sujets ne risquent pas de perdre
 „ quelques Vaisseaux marchands; il desire seule-
 „ lement d'ôter l'Etendart Espagnol des Pays
 „ musulmans, d'autant que dans le Traité de
 „ Paix & de Commerce avec l'Espagne, il n'est
 „ pas parlé des Places maritimes qui se trouvent
 „ depuis Ceuta jusqu'à Oran, dont S. M. Impé-
 „ riale se souvient fort bien, ayant dit qu'elle
 „ les envahiroit en tout tems, afin de s'en em-
 „ parer, Dieu aidant; de sorte que le Traité de
 „ Paix a été fait entre cet Empire & celui
 „ d'Espagne à l'exception desdites Places, dont
 „ il n'a pas été fait mention, & en conséquence
 „ les Sujets de l'Espagne commerçoient dans
 „ toute l'étendue de cet Empire, & ceux de
 „ Maroc dans celui d'Espagne, excepté dans
 „ lesdites Places avec lesquelles ils n'avoient
 „ aucune communication, n'ayant pas même de
 „ Paix avec elles, mais une trêve illimitée. A
 „ présent que le Roi d'Espagne a rompu la Paix
 „ par mer avec la réserve des six mois, S. M.
 „ Impériale a défendu à tous ses Officiers &
 „ Capitaines de s'emparer d'aucuns Vaisseaux
 „ Espagnols pendant ce terme, & de les mole-
 „ ster, à moins que les Espagnols ne commen-
 „ cent les hostilités. Mais pour ce qui regarde
 „ lesdites Places depuis Ceuta jusqu'à Oran, S.
 „ M. Impériale, que Dieu garde, marche contre
 „ elles en personne, & demande à Dieu un heu-
 „ reux succès. Votre Maître défend sa Loi, &
 „ le mien défend la sienne. Voilà ce que S. M. I.
 „ m'ordonne de vous écrire. Du Camp impérial
 „ le 18 Novembre 1774. Je suis votre très-hum-
 „ ble serviteur, SAMUEL SUMBEL . . . A D.
 „ Isidore Romero. „

Le Roi a donné ordre au Sr. Paul Bre-
 mond, qui doit reconduire dans les Etats
 de Maroc les esclaves que S. M. a fait
 relâcher, de remettre à cette occasion une

réponse par écrit tant au Manifeste qu'à la lettre du Secrétaire d'Etat Sumbel. Mr. Bremond écrivit en conséquence à Samuël Sumbel la lettre suivante.

M O N S I E U R, Etant chargé par ordre du Roi mon Maître de conduire en ce Port les Sujets du Roi de Maroc qui se trouvoient en Espagne, comme aussi quelques bijoux & certain nombre d'esclaves dont S. M. Catholique avoit résolu de faire présent à ce Prince, il m'est ordonné de vous marquer l'erreur qu'il y a, lorsqu'il dit dans sa lettre du 18 Novembre, adressée à Dom Isidore de Romero, Secrétaire du Consulat à Larrache pendant l'absence du Consul, que la Paix entre les deux Royaumes étoit seulement par mer, que dans le Traité de paix & de commerce il n'étoit pas fait mention des Présides, avec lesquels il y avoit seulement une trêve illimitée, sans qu'ils ayent eu communication avec le Pays. Pour vous convaincre que cela est mal fondé, il suffit de copier ici littéralement les articles I & XIX dudit Traité, qui comprennent ce qui suit.

ART. I. La Paix sera ferme & perpétuelle par terre & par mer, établie avec l'amitié la plus réciproque & la plus véritable entre les deux Souverains & leurs Vassaux respectifs.

ART. XIX. L'extension que S. M. Catholique demande aux quatre Présides, est entièrement défendue par la Loi. Dans le tems qu'ils ont été pris, les Rois de Maroc ont fixé leurs limites suivant l'avis de leurs Talbas & de leurs Sages, & ils ont juré de n'en rien changer. Tous les Rois de Maroc ont observé & observent ce serment, & c'est la raison pour laquelle le Roi actuel ne peut l'accorder, quoique son cœur royal désireroit les étendre beaucoup plus. Cependant pour renouveler ces limites & les marquer par des bornes de grandes pierres, elle nomme de sa part l'Alcaïde Acher, Gouverneur de Tétuan, & ce qu'il aura accordé & marqué pour limites d'accord avec le Commissaire que S. M. Catholique nommera, S. M. Maroquienne le tient pour accordé & marqué, de même que le Plénipotentiaire de S. M. Catholique.

A la vûe du premier article, qui pourra dire que la Paix entre l'Espagne & le Maroc étoit seulement par mer ? Et comment peut-on concevoir que l'on convînt si formellement dans l'autre de renouvellet & marquer les limites de places qu'on ne vouloit pas comprendre dans la Paix, & que S. M. s'y fût prêtée à d'autres conditions. Comme on suppose à ma Cour que vous n'aviez pas devant vous le Traité, lorsque vous avez écrit la lettre, on ne doute pas que vous ne reconnoissiez votre erreur, & que ce qui a été exposé dans la lettre de S. M. Catholique ne fût fondé sur les raisons les plus solides & sur les principes les plus certains. Il n'est pas moins constant, principalement à l'égard du Préside de Ceuta, qu'il a eu pendant cette Paix, communication avec le Camp voisin, autant qu'il a été nécessaire & que les circonstances & la nature de la place & du pays ont pu le permettre.

Au surplus on m'ordonne de déclarer que tant dans l'observation ponctuelle de l'article XVII du Traité, que dans tous les autres cas que le tems & la guerre pourront produire, le Roi mon Maître ne se laissera pas surpasser en religion, en clémence & en générosité, d'autant plus que le Roi de Maroc se montre rempli de si louables sentimens dans le Manifeste qu'il a publié avec les motifs de sa rupture; bien entendu que le texte dudit article XVII se réduisant à convenir qu'au cas que la Paix se rompe, on accordera six mois de tems pour que les Sujets des deux Nations se retirent avec tous leurs biens & effets, en s'embarquant dans tel Port qu'ils voudront, sans que pendant le tems de six mois on les moleste ou qu'on leur cause du préjudice en la moindre chose, cette faculté ne s'étendra que sur les Sujets respectifs qui se trouvent dans le Pays d'un des deux Souverains; mais la guerre a été déclarée dès l'instant même que la lettre du Roi d'Espagne a été publiée, comme il est dit, & pour les raisons qui y ont été déduites, & dès ce jour on a pu commencer les hostilités par terre & par mer, ce que vous ferez savoir au Roi de Maroc, afin qu'il bannisse toute autre idée qu'il pourroit avoir des intentions du Roi mon Maître. Dieu vous garde pendant plusieurs années, comme je le

défire. A TANGER. V. B. L. M. *Votre très-grand Serviteur*, PAUL BREMOND. . . . A Mr. SAMUEL SUMBEL.

Le 20 du mois dernier, Dom Aires de Saà y Mello, Ambassadeur du Portugal, eut ses audiences de congé du Roi & de la Famille Royale, y aiant été conduit par le Marquis d'Oviéco, Introducteur des Ambassadeurs. ---- Sa Majesté a fait une promotion dans sa Marine : elle a élevé au grade de Lieutenant-Général de ses Armées navales les Chefs d'Escadre Marquis del Réal-Teforo, Dom Louis de Cordouë, Marquis de Casa-Tilly, Dom Manuel de Guirior, Dom Manuel de Florez, & Dom Pedro Castejon ; & au rang de Chefs d'Escadre les Brigadiers de Marine Dom Antonio Rodriguez Valcarcel, Dom Joseph Diaz de St. Vincent, Dom Adrien Caudron-Cantin, Dom Michel Gaston, Dom Antonio de Arce, & Dom Philippe Ruiz Puente.

MALAGA (*le 1 Janvier.*) Le Capitaine Pierre-Nicolas le Joille, commandant le Navire le Grandbourg de Saint-Valery, qui avoit été retenu à Almérie pour le service du Roi, & qui s'étoit rendu à Mèlille, pour en retirer les femmes & les enfants, est de retour ; & en a débarqué 180. ---- Les Chébecs & les Frégates, qui étoient allés porter du secours à Mèlille, sont rentrés dans ce Port. Ces Bâtiments ont approché de cette Place jusqu'à la portée de la voix ; mais le mauvais tems & la grosse mer ne leur ont pas permis d'y aborder, & ils se sont vus forcés de s'en éloigner. ---- Dom Juan Scherlock, Commandant de Mèlille, a en-

voïés des exprès à Carthagéne, Porto & Ste. Marie, pour qu'on vint au plûtôt de tous côtés au secours de cette Place, d'où l'on écrit qu'on y avoit remarqué, que toutes les manœuvres des Maures étoient dirigées par des Officiers de deux Nations alliées de la notre.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 30 Décembre.) Il y a eu à Porto le 11 de ce mois, une inondation si considérable qu'on ne se rappelle pas d'y en avoir éprouvé une pareille depuis 1739. Une pluie très-forte, qui dura vingt-quatre heures, à la suite d'un violent orage, éleva les eaux du Douro à quinze pieds au-dessus du lit de cette rivière. La rapidité du courant entraîna quatre Vaisseaux Anglois, qui furent brisés contre les rochers. Un Vaisseau Portugais, prêt à partir pour la Baye de Tous-les-Saints, fut pareillement entraîné : mais il échoua sur un banc de sable, où il est resté à sec ; de maniere qu'on pourra sauver une grande partie de sa cargaison. --- Depuis que la foible santé du Roi oblige la Reine de se charger des affaires, le Marquis de Pombal a perdu beaucoup de son crédit : on le dit même déjà disposé à céder sa place à Mr. Saà y Mello, notre Ambassadeur à Madrid.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 25 Janvier.) La santé du Duc d'Ostrogothie est si bien rétablie

blie que Son Alt. R. a déjà fait une visite à la Reine sa Mere à Fréderichshoff. --- Les Membres de la Régence d'Ostrogothie, accusés devant le Sénat, ont eu la permission de retourner chez eux & de se justifier par écrit ; ce qui fait bien augurer pour eux de l'issue de leur procès. --- Le Tribunal de Justice de la Cour avoit prononcé une sentence très-sévère contre un Avocat accoutumé à se charger des causes les plus injustes, & à les faire valoir aux dépens de ceux qui n'avoient pour eux que leur droit. Cet Avocat s'étoit déclaré pour un client qui disputoit sans titres légitimes une belle Terre au Comte de Gyllenstiern ; mais ce procès n'ayant pas réussi, il a voulu s'en venger par un écrit très-indécent contre les droits & privilèges de l'Ordre Equestre, & il a eu l'impudence de signer ce libelle, où l'honneur de plusieurs familles est grossièrement attaqué. Sa Maj. s'étant fait représenter la sentence prononcée contre ce sujet, l'a adoucie en ordonnant qu'il ne fût que fouetté, marqué & banni du Roïaume, comme un Avocat inique & un calomniateur dangereux.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 30 Janvier.) Le 20 de ce mois la Chambre-Haute ayant repris ses délibérations, le Comte de Darmouth, Ministre des affaires de l'Amérique, y remit par ordre du Roi 149 papiers relatifs aux troubles qui regnent dans les Colonies, &

dont on lut les titres & les dates. Le Comte de Chatham propofa qu'on préfentât au Roi une humble adrefle, pour demander à Sa Maj. que pour fraier les voies à un heureux ajufte- ment des troubles de l'Amérique, & pour prévenir toute cataftrophe dangereufe aux Boftoniens, qui gémiſſent maintenant à la vûe d'une Armée poftée dans l'enceinte de leur Ville, il lui plaiſe envoyer inceſſamment des ordres au Général Gage d'en faire éloigner les Troupes du Roi auffi-tôt que la rigueur de la faifon & les autres circonftances indifpenſables à la sûreté & à la commodité de ces Troupes n'y mettront plus obftacle. Les Lords Suffolck, Rochford, Littleton, Townſhend, Gower & Weymouth juftifierent la conduite du Miniſtère en condamnant les Amériquains. Ils déclarerent que le Gouvernement avoit eſſaïé en vain tous les moïens de douceur poſſibles pour les ramener; que les affaires en étoient enfin venues à une criſe où la Mere-Patrie doit maintenir ſon autorité, ou y renoncer tout-à-fait. On traita les Amériquains d'Infurgens & de Rebelles; & on déclara que tous les Sujets de la Couronne, en quelque lieu de ſa Domination qu'ils fuſſent, devoient ſe conformer aux Actes du Parlement Britanique, & qu'en cas de refus on devoit les y contraindre par la force. Enfin après de longs débats, la propoſition du Comte de Chatham fut rejettée à la pluralité de 77 voix contre 18. Ces 18 Pairs ſont les Ducs de Cumberland, de Richmond, de Manchester

& de Portland , le Marquis de Rockingham , les Comtes de Stanhope , de Chatham , de Spencer , d'Abington , de Thanet , de Filtz-William , de Tankerville , de Shelburne , de Besborough & de Stamford , les Lords Beau-lieu & Cambden , & l'Evêque d'Exeter.

La Requête du Congrès-général de Philadelphie , dont nous avons parlé dans le dernier Journal , p. 198 , roule sur divers chefs. *I. Les Colonies y reconnoissent dans les termes les plus respectueux la fidélité & l'attachement qu'elles doivent à leur Souverain. II. Elles sollicitent la liberté de pourvoir à leur administration intérieure , comme à l'établissement des Loix , l'imposition des droits & la nomination de leurs Officiers. III. En revanche elles promettent de fournir à Sa Maj. en tems de guerre des hommes , de l'argent & autres livraisons que le Parlement Britannique jugera nécessaires pour la défense générale de la Couronne.*

Dans les dernières nouvelles de Boston on lit ce qui suit. “ Dans tous les endroits
 „ de cette Colonie on prend des mesures
 „ pour mettre la Milice sur un bon pied ,
 „ & on s'attend que les hostilités commen-
 „ ceront à l'entrée du Printems. Les affaires
 „ sont toujours ici à-peu-près dans le même
 „ état qu'elles étoient à la cloture du Con-
 „ grès-général , excepté qu'on observe exac-
 „ tement les résolutions prises à l'égard des
 „ bâtimens qui apportent des marchandises
 „ d'Angleterre depuis le premier Décembre.
 „ On a établi des Commissions dans toutes

„ les Villes pour veiller à la vente de leurs
 „ cargaisons après le jour marqué, & le sur-
 „ plus du provenu de la vente, après qu'on
 „ aura païé aux Propriétaires la valeur de
 „ leurs marchandises, est approprié à secou-
 „ rir les indigens de cette Ville. Le Congrès
 „ de la Province assemblé à Cambridge près
 „ de cette Ville de Boston, jugea à propos
 „ de se transférer à Worcester, à quarante
 „ milles d'ici, à l'arrivée des Vaisseaux de
 „ guerre qui amenoient d'Angleterre des
 „ renforts de Troupes. Il y a dans cette
 „ Capitale dix Régimens repartis dans leurs
 „ casernes, où ils sont fort tranquilles, ainsi
 „ que les Habitans. Les vivres sont en abon-
 „ dance & à un prix modique. „ D'autres
 lettres de la même Ville portent “ Que la
 „ populace de Salem aiant mis le feu à la
 „ maison d'une personne qu'elle détestoit,
 „ les flammes se sont communiquées à la
 „ Douane, & l'a entièrement consumée avec
 „ une vingtaine d'autres maisons, & que
 „ plusieurs personnes ont perdu la vie dans
 „ l'embrasement. „

L'esprit d'indépendance continue à publier
 contre les Ministres les satyres les plus indé-
 centes. Après l'annonce des prétendues tragé-
 dies dont nous avons parlé (Janv. I. Part. p. 48)
 une feuille périodique a publié ce qui suit.
*En conséquence d'une répétition qui a été
 faite ces jours derniers, les Comédiens ordi-
 naires du Roi donneront incessamment au
 Théâtre royal de Westminster, la premiere
 représentation d'un drame tragique, intitulé:*

La chute de l'Amérique. *Les principaux personnages de ce drame sont Mr. Mansfield, Mr. North, Mr. Jenkinson, Mr. Elliot &c. &c. Cette pièce sera suivie d'une farce intitulée : Les Droits de la Mere-Patrie soutenus. Durant les entr'actes, Mr. North s'efforcera d'amuser les Spectateurs par des gestes & des grimaces dans lesquelles il contrefera la justice, le patriotisme & la bonne-conscience. Pendant la représentation, le Lord Bute & . . . se tiendront derrière les coulisses & chanteront en duo le petit air suivant :*
 Mort, Tête, Sang, Flamme & Tonnerre !
 La belle chose que la Guerre !

NB. On aura soin de placer en divers endroits des ventilateurs politiques pour rafraichir la salle.

Le Chevalier Jean Blaquiére, Secrétaire du Vice-Roi d'Irlande, arriva ici le 14 de ce mois, & le 15 il se rendit à St. James, où le Roi s'entretint avec lui. Il paroît, qu'il y a de nouveau quelque mécontentement dans ce pais-là. Les Franctenanciers du Comté de Dublin, assemblés le 9, ont pris des résolutions pour afsûrer la liberté des élections parlementaires, & ont arrêté une Déclaration, que les Candidats seront obligés de signer, & par laquelle entre-autres ils s'engageront à demander la réduction des pensions assignées sur l'Irlande, & la révocation de l'Acte du Timbre.

Comme le retour du Comte de Guynes, en qualité d'Ambassadeur de France est incertain, Mr. François fera les fonctions de

Secrétaire d'Ambassade en attendant la nomination d'un autre Ambassadeur. Il y a actuellement sur le tapis des affaires de la dernière importance entre nous & les François. Cependant on parle toujours d'alliances qui se forment pour le maintien de la tranquillité générale.

A L L E M A G N E .

VIENNE (*le 25 Janvier.*) Le 8 de ce mois les Princes Jean de Lamberg & Jean de Schwartzenberg, les Comtes de Thun & Jean de Herberstein, ainsi que le Général Hager ont prêté serment entre les mains de LL. MM., en qualité de Conseillers intimes actuels d'Etat. ---- On ne parle ici que de la marche de nos Troupes dans la Moldavie & la Valachie. On dit que le Feld-Maréchal d'Ellrichshausen a eu ordre de se rendre dans ces contrées, d'en visiter les postes, ainsi que le cordon formé pour leur sûreté & d'en envoyer à la Cour un avis circonstancié.

Il est certain qu'il y a des affaires de la plus grande importance sur le tapis; & l'on s'attend à voir bientôt des changements considérables dans le système actuel de l'Europe. On prend de toute part des mesures qui semblent annoncer une guerre prochaine. Nos Troupes n'ont jamais été plus nombreuses, mieux disciplinées, ni en si bon état. Toutes les Milices de la Hongrie & des vastes Provinces qui l'environnent, enrégimentées depuis plusieurs années, peuvent

former une Armée de 100,000 hommes, & pourroient seules, en cas de besoin, faire face à toutes les forces ottomanes.

Notre Cour songe sérieusement à profiter des facilités que la situation actuelle des choses & l'acquisition des Provinces qui composent les Roïaumes de Galicie & de Lodomérie, présentent à l'extension du commerce. C'est dans cette vûe que le Conseiller de Dagelmann a été envoyé à Varsovie; & il doit y retourner, lorsque l'affaire des limites sera réglée, pour achever de faire des ouvertures relatives à cet important objet. Trieste & les autres Ports que cette Cour possède sur le Golfe Adriatique, semblent en effet fournir des moyens faciles d'approvisionner la Pologne des marchandises du Levant & des Païs méridionaux de l'Europe. Mais ce n'est pas sur cette seule voie que cette Cour fonde ses spéculations de commerce. Elle n'attache guère moins de prix à celle qu'elle s'est procurée, en engageant les Grifons à s'unir à elle pour ouvrir la nouvelle route qui conduit de Chiavene à Inspruck. Jusqu'à présent, les marchandises que Livourne, Gènes & Milan font passer en Allemagne, arrivoient à travers les Etats du Roi de Sardaigne & par le sommet des montagnes qui aboutissent vers le Lac-Majeur, & débouchoient par Bellinzone, & par les monts Saint-Gothart & Saint-Bernard. Aujourd'hui elles trouvent une issue que la Maison d'Autriche s'occupe à rendre de plus en plus commode, espérant

par ce moïen , non-seulement partager le profit que les autres Puïssances qui tiennent avec elle la clef des Alpes , tiroient du passage de ces marchandises , mais encore former une communication directe entre les nouveaux Etats de Pologne & ceux qu'elle possède dans la Lombardie.

B E R L I N (*le 30 Janvier.*) Pour faire disparaître la triste nécessité de mendier , le Roi vient de donner 20 mille écus à la nouvelle Maison de travail construite à Potsdam , & 56 mille écus aux Hôpitaux de Berlin. On dit que S. M. a résolu de leur assigner encore 50 mille écus par an , jusqu'à ce que ces refuges aient un capital de 500 mille écus , ou 25 mille écus de rente pour l'entretien de leurs pauvres ; ceux pourtant qui seroient encore en état de faire quelque chose , seront tenus de travailler pour en gagner une partie.

On parle ici d'un nouvel établissement qu'on dit n'être encore qu'un projet , mais qui outre le mérite d'être jusqu'à présent le seul dans son genre , peut être de la plus grande utilité aux Sujets. Sa Maj. , assurément-on , établira un Collège auquel s'adresseront tous ceux qui auront un procès à intenter. Là , on examinera les raisons pour & contre ; si le procès n'est pas juste , on renverra celui qui y vouloit donner lieu ; s'il est trouvé juste au contraire , il sera permis de le porter devant le Tribunal compétent. Dans ce dernier cas , les pièces seront transcrites & envoyées scellées & sans noms , afin que les Juges & les Avocats ne connoissent au-

cune des parties qui seront déguifées fous des noms fecrets. On ôtera par-là aux Juges l'embarras de fe décider d'avance pour telle ou telle partie; le Collége fera auffi chargé de ménager le plus d'accommodemens à l'amiable qu'il fera poffible. Il eft bien entendu que ce nouvel Aréopage de paix fera penfionné aux dépens du Souverain, & comme les Juges le font auffi, il n'y aura plus à paier que les Avocats, dont les honoraires font fixés de façon qu'il ne leur eft pas poffible de partager l'huître comme cela fe faifoit ci-devant.

Mr. le Profefleur Gleditsch vient de mettre au jour une introduction à la connoiffance fyftématique des forêts; cet excellent ouvrage a paru fi digne de l'attention de S. M., que non-feulement elle en a favorifé l'édition par une récompense, mais qu'elle a auffi recommandé par des lettres circulaires aux Chambres des Domaines & aux Forêtiers de fe pourvoir de ce livre & de fuivre les inftructions qui y font contenues.

Les Commiffaires nommés par le Roi pour la démarcation des frontières dans la nouvelle Pruffe; ont été ici quelques jours pour rendre compte à S. M. de ce qui s'eft paffé entre eux & les Commiffaires Polonois par rapport à cette affaire, & pour recevoir de nouvelles inftructions, après quoi ils font retournés à Driefen fur la Netze, petite Ville de la Nouvelle-Marche, qui confine à la Grande-Pologne.

HAMBOURG (le 29 Janvier.) La con-

tagion parmi les bêtes à cornes s'étant répandue dans le Duché de Holstein , & y regnant même avec fureur , la Chancellerie allemande de Coppenhague y a envoié par un exprès une Ordonnance du Roi , portant
 “ qu’afin de prévenir les progrès ultérieurs
 „ du fléau , S. M. veut , que tous les ani-
 „ maux attaqués de la maladie foient in-
 „ continent tués & enterrés avec leurs cuirs.,
 Le Gouvernement accorde aux propriétaires une indemnité de dix écus pour chaque pièce de bétail.

FRANCFORT (le 21 Janvier.) On apprend de Wetzlar que les délibérations touchant l'amélioration de la Justice font encore suspendues , vû que le différent qui s'est élevé entre le Subdélégué de Brandebourg & le Directoire de Mayence n'étoit pas encore terminé , & que le premier n'avoit pas encore reçu la fatisfaction , sur laquelle il infiste depuis quelque tems. ----- Les lettres de Moldavie ne confirment pas le bruit qui s'étoit répandu d'un combat entre les Autrichiens & les Turcs.

BONNE (le 4 Février.) On a construit dans cette Ville , par ordre de l'Electeur , un Hôpital pour les pauvres. La Noblesse & les particuliers se font empressés de seconder les vûes généreuses & bienfaisantes de Son Altesse Electorale , en contribuant à la formation & au soutien de cet établissement , dont le plan est absolument le même que celui de la Maison qui vient d'être bâtie à Potsdam. Toutes les personnes , que leur âge ou

leurs infirmités mettront hors d'état de gagner leur vie, feront nourries & soignées dans cet hôpital. Les autres y feront employées à des travaux convenables, suivant leurs talents & leurs forces. Les pauvres qui ne voudront point y entrer, recevront chez eux chaque semaine de l'argent ou du travail, qui leur procurera de quoi subsister; mais il leur sera absolument défendu de mendier, sous des peines rigoureuses.

I T A L I E.

VENISE (*le 15 Janvier.*) Le Collège des Réformateurs continue ses opérations avec succès; & l'on croit que le plan de réforme qu'il adoptera ne tardera pas d'être publié. En attendant on fait exécuter à la rigueur & sans acception de personne, la loix qui proscriit les jeux de hasard. Quelques femmes de la première qualité s'étant persuadé pouvoir jouer impunément, & le Gouvernement en ayant eu avis, elles ont eu les arrêts pendant plusieurs jours dans leur appartement, & ont les a sévèrement réprimandées.

Les différens entre la Maison d'Autriche & cette République touchant les limites, ne sont pas encore terminés; c'est à présent une guerre de plume, qui deviendra ce qu'elle pourra.

On écrit de Raguse que la mere de Mr. l'Abbé Boscowich, célèbre Mathématicien, qui a eu 100 ans accomplis, dans le cours

de cette année, jouit encore d'une santé parfaite. Elle lit & travaille sans lunettes; elle a la mémoire excellente, & est d'une humeur très joviale. Il y a quelque tems qu'en un grand jour de fête, elle entendit trois Messes, & alla voir ensuite une de ses filles âgée de 81 ans; elle en a une autre qui a 79 ans; la plus jeune en a 59 & l'Abbé Boscowich est son aîné d'un an. La santé dont elle jouit est telle qu'elle peut compter encore sur plusieurs années de vie.

NAPLES (le 14 Janvier.) La Reine est heureusement accouchée, le 4 de ce mois au matin, d'un Prince qui a été nommé *Charles-François-Janvier-Jean-Baptiste-Joseph-Tite-Antoine-Ferdinand-Gaëtan-Pascal*. La Ville a été illuminée plusieurs nuits de suite; & l'on a donné diverses autres marques de joie & d'algresse. Le Roi a fait grace à divers criminels & a accordé à cette occasion plusieurs autres faveurs.

Le Roi aiant rendu le 23 Septembre dernier une Ordonnance portant, " Que les „ Tribunaux seroient obligés à l'avenir de „ faire imprimer leurs Jugemens, & d'y „ insérer les motifs de leurs décisions, „ le Conseil-Suprême, nommé *il Sacro Consiglio*, a adressé à Sa Maj. des remontrances, pour prouver la difficulté d'exécuter cette Ordonnance & de rendre raison de toutes les décisions. Sa Majesté a répondu à ces représentations par une Dépêche, trop intéressante pour ne point en communiquer l'essentiel. Après avoir rapporté le contenu

des doutes ou griefs du Conseil, le Roi ajoute :

Que Sa Majesté avoit cru jusqu'ici, d'un côté, que le Conseil ne pouvoit décider que sur des faits prouvés & d'après des Loix certaines ; de l'autre, qu'il lui étoit facile de manifester ces faits & ces Loix, d'après lesquels il avoit jugé : Qu'elle voit donc aujourd'hui avec beaucoup de peine, par l'aveu ingénu que le Conseil en fait dans ses Représentations, que ni le fait ni la Loi ne sont examinés ; mais qu'au contraire elle trouve, que l'arbitraire illimité des Juges a régné par-tout ; & que, pour cacher ce qui s'est passé, on veut continuer à faire mystère de la vérité & de la raison : Que, par cette considération, elle a trouvé qu'il est d'autant plus nécessaire, conformément à sa résolution suprême, d'exposer dans les décisions le fait & la Loi, afin d'obvier efficacement à la multiplicité d'abus, que Sa Maj. a observé s'être introduits dans la maniere de juger qui a été suivie jusqu'ici : Qu'elle veut en conséquence que le Conseil ait principalement pour maximes :

„ *Que la vérité & la justice, que les Peuples*
 „ *savent ou se persuadent être dans les décisions*
 „ *des Juges, sont la véritable gloire des Magi-*
 „ *strats, & non ce style d'Oracle, dont le Conseil,*
 „ *dans ses Représentations, a désiré de continuer*
 „ *l'usage ; les hommes n'étant que trop portés à*
 „ *tenir pour suspect & à blâmer ce qu'ils n'enten-*
 „ *dent point. „*

„ *Que la Législation appartient uniquement à la*
 „ *Souveraineté : Que le Conseil n'est que Juge ;*
 „ *& que les Juges sont les exécuteurs & non les*
 „ *créateurs des Loix : Que le droit doit être cer-*
 „ *tain, & défini & non arbitraire. „*

Qu'ainsi l'intention de S. M. a été de réprimer par sa Dépêche du 23 Septembre l'arbitraire dans les Jugements, objet qui y est si clairement exprimé, que S. M. ne peut concevoir comment le Conseil a pu supposer, que, par sa Dépêche du 8 Octobre, elle en avoit restreint les dispositions aux seuls Juges ordinaires & inférieurs.

Le Roi finit en disant : *“ Qu'il a bien voulu*

„ pour cette fois - ci pardonner à la fragilité hu-
 „ maine les sophismes , auxquels le Conseil a eu
 „ recours ; & qu'il espere que l'observation de ses
 „ ordres & l'exacte obéissance de ses Officiers pré-
 „ viendra & désarmera la Justice inséparable de la
 „ Souveraineté. „

On s'attend bientôt à une autre Ordon-
 nance , pour réprimer un abus qui s'est in-
 troduit depuis long-tems dans les Tribunaux :
 c'est d'expédier les affaires plus ou moins
 vite , selon la qualité & le crédit des plai-
 deurs. Suivant cette Ordonnance , tous les
 procès devront être jugés à tour de rôle , &
 suivant la date du jour où ils auront été
 entamés.

Le Marquis de Revilla , nouveau Mini-
 stre d'Espagne est arrivé ici. On croit pré-
 voir la disgrâce du Marquis Tannucci , &
 l'élévation du Duc de Fogliani au poste de
 Premier-Ministre.

BASTIA (le 6 Janvier.) On a reçu d'A-
 jaccio l'avis que Zampaglino étoit assiégé sur
 les hauteurs de Bastelica , & que les compa-
 gnons de sa rébellion l'avoient abandonné.
 La plus grande partie de ces mutins s'étant
 rendue à discrétion , ce chef persiste à vou-
 loir capituler sous certaines conditions qu'on
 refuse d'accepter ; mais enfermé , comme il
 l'est , par des Troupes régulières & des Com-
 pagnies franches , il devra également se ren-
 dre à discrétion. Ces Compagnies franches
 ne cessent de travailler à la tranquillité de
 l'Isle.

ROME (le 22 Janvier.) Le jour des
 Rois l'on a été sur le point d'avoir un Pape.

Le parti de Rezzonico s'étant réuni avec celui du Cardinal Jean-François Albani, ils avoient donné 22 voix au Cardinal des Lances ; & cette Eminence n'auroit peut-être pas manqué la Tiare, si elle avoit voulu se prêter aux propositions, qu'on dit lui avoir été faites par l'un des chefs du parti des Cours : mais elle a refusé d'entrer dans ces engagements ; & l'on ajoûte, que, sur la contestation qui s'éleva entre-eux à ce sujet, plusieurs Cardinaux étant survenus, Mr. de Luines désapprouva les articles proposés par Mr. de Bernis, qui les ayant d'abord dit exigés par sa Cour, fut obligé de se retracter. Deux conclavistes, dont l'un appartient à ce Cardinal, ont été obligés de fortir du Conclave pour avoir servi contre leur devoir des prétentions particulières.

Le parti des *Zelés*, c'est-à-dire, de ceux qui ne veulent point de Pape dépendant de quelque Cour, continue à être le plus fort. Il est actuellement de 24 voix, & le Cardinal Zelada, dont la manière de penser paroît bien changée depuis quelque-tems, pourroit bien encore le renforcer. Le Sacré-Collège a député ce Cardinal pour concilier les deux partis & parvenir enfin à l'élection d'un Sujet qui soit agréable à l'un & à l'autre. Avant d'accepter cet emploi, il a donné entre les mains du Cardinal-Doïen un billet par lequel il jure & proteste ne vouloir aucune charge, ou office sous le nouveau Pontificat & déclare, en y renonçant dès ce moment, n'avoir en vûe que la gloire de Dieu, celle

du St. Siège & la félicité publique. --- On a saigné du pied le Cardinal Colonna , sorti du Conclave pour cause d'indisposition. Les Cardinaux Castelli & Calino qui y souffrent beaucoup, l'un d'une rétention d'urine, & l'autre d'une grande fluxion , pensent aussi à retourner dans leurs Palais, s'ils n'éprouvent pas quelque soulagement.

Le Sacré-Collège a fait reporter du Vatican, à l'Eglise *Del Gesu* les tapisseries qui représentent la vie de St. Ignace. --- On a remis en liberté l'Abbé Olivari qu'on avoit soupçonné d'être impliqué dans l'affaire des fatyres, & pour laquelle il avoit été emprisonné.

Les Ex-Jésuites enfermés à Rome au Château St. Ange, jouissent d'une aussi grande liberté qu'ils puissent la désirer dans ces circonstances ; ils s'y promènent ensemble, & peuvent s'entretenir avec leurs amis. Sur le bruit qui couroit qu'ils avoient abusé de la liberté qui leur avoit été accordée, pour faire passer secrètement des lettres au Conclave, le Ministre d'Espagne s'en est plaint à plusieurs Cardinaux qui lui ont répondu assez froidement, que cela n'étoit pas & qu'on le trompoit. L'Electeur Palatin durant son séjour en cette Capitale a voulu voir ces célèbres Prisonniers. Il se transporta à cet effet au Château St. Ange, & les observa sans leur parler ni se faire connoître. Les uns étoient occupés à la lecture, les autres récitoient leurs heures; Son Alt. parut prendre quelque part à leur situation.

FRANCE

F R A N C E.

PARIS (*le 30 Janvier.*) Le 18 le Roi envoya au Parlement une lettre cachetée en réponse aux remontrances qui lui avoient été faites contre divers Edits publiés au Lit de justice.

“ J’ai examiné avec attention les remontrances de mon Parlement. L’article 31 de mon Ordonnance ne peut avoir lieu que dans le cas, où les Officiers de mon Parlement cesseroient leurs fonctions ; leur fidélité m’assûre qu’ils ne me mettront jamais dans la nécessité de le faire exécuter ; les Officiers de mon Parlement doivent regarder l’acte de bonté de ma part, comme une assûrance de ma protection que je leur accorderai toujours ; ils doivent ne s’occuper que du soin de me prouver leur reconnoissance par leur assiduité à rendre la justice à mes Sujets, & à maintenir par l’exécution des Loix qui leur sont confiées, le bon ordre duquel dépend le bonheur & la tranquillité. Je ne veux plus qu’on y agite des questions qui n’auroient jamais dû s’élever ; elles sont très-nuisibles à la juste subordination, sans laquelle les droits du Souverain & des Sujets ne peuvent être assûrés, ni respectés. Les Edits & Ordonnances, que j’ai fait publier à mon Lit de Justice, ne contiennent rien qui porte atteinte à ces Loix primordiales qui ne peuvent être changées ; leurs dispositions sont conformes à celles des Rois mes Prédécesseurs, qui ont accordé au Parlement les faveurs les plus distinguées ; elles lui en accordent même plus que les anciennes Ordonnances ; elles n’altèrent en rien les droits & la dignité des Pairs du Royaume, ni les Loix qui ont réglé l’exercice des fonctions de la Pairie ; la conservation de ses droits m’appartient ; je ne souffrirai jamais qu’on y porte atteinte. ”

„ Je vois avec douleur que l’état dans lequel

j'ai trouvé la Finance de mon Royaume, n^e me permet pas d'accélérer, autant que je le voudrois, la diminution des impôts; mais mon Parlement doit être assuré que ma tendresse pour mes Peuples m'engagera toujours à m'occuper des moyens de les soulager le plus qu'il me sera possible. „

Arrêté du Parlement le 20 Janvier.

“ La Cour, délibérant à l'occasion du récit fait par Mr. le Premier-Président, a arrêté qu'il sera fait Procès-verbal dudit récit, & cependant ladite Cour, pénétrée de la plus inviolable fidélité, & devant rester constamment attachée aux principes conformes aux Loix, maximes, usages de la Monarchie, contenus dans les très-respectueuses représentations, qu'elle vient de mettre sous les yeux du Roi, a arrêté qu'elle saïroit toutes les occasions d'invoquer tous ces principes auprès dudit Seigneur Roi contre des innovations & des dispositions qui y seroient contraires & pourroient porter atteinte aux Loix du Royaume & à la Constitution de l'Etat, sans jamais cesser de donner audit Seigneur Roi les plus grands témoignages de l'attachement dont la Cour sera toujours pénétrée pour sa Personne sacrée, & du zèle qu'elle conservera toujours pour son service & pour le maintien de son autorité, ainsi que de sa parfaite soumission à ses volontés souveraines, qui n'aura jamais d'autres bornes que celles que le devoir même & la fidélité pourroient lui prescrire. „

“ Considérant en outre ladite Cour que dans le Lit de Justice du 12 Novembre dernier, la publication des Edits & Ordonnances qui y ont été portés, a été ordonnée & faite, sans avoir été précédée d'un examen, que le concours des lumières, la réflexion & la maturité nécessaires à la vérification des nouvelles Loix, eussent pu mettre les Membres de ladite Cour en état de discerner le vœu qu'ils doivent former pour l'acquit de leur devoir envers le Roi, l'Etat, & eux-mêmes; que d'ailleurs ladite publication a été ordonnée & faite en présence de personnes qui n'ont ni serment, ni voix délibérative, ni séance

en la Cour, & de beaucoup d'autres qui n'ont pas même le droit d'y entrer; & qu'ainsi les formes requises, usées, & nécessaires pour une délibération libre & légale n'y ont pas été remplies ni observées.

„ Déclare ladite Cour, selon ce qui s'est pratiqué en semblables conjonctures, qu'elle n'a pu ni dû entendre consentir à ce qui pourroit en être induit au préjudice des Loix; maximes & usages du Royaume, du bien du service dudit Seigneur Roi, & des droits essentiels de ses Sujets. „

Que néanmoins elle conservera toujours, avec autant de respect que de reconnaissance, le souvenir de l'acte de justice & de bonté par lequel ledit Seigneur Roi a rendu les Membres de ladite Cour aux fonctions de leurs Offices, conformément aux Loix & au vœu général des Sujets dudit Seigneur Roi.

La nouvelle Ordonnance concernant les Régimens Provinciaux vient de sortir de l'Imprimerie royale. Elle est datée du premier Décembre 1774 & contient dix Titres, faisant en tout 67 pages in-4°. Le préambule porte, „ que Sa Maj. s'étant fait représenter „ l'Ordonnance du 19 Octobre 1773 concernant les Régimens Provinciaux, elle „ a jugé que les circonstances exigeoient „ qu'il y fût fait des changemens; son intention étant aussi de régler définitivement, de la manière la plus avantageuse „ à son service & la moins onéreuse à ses „ Peuples, la levée & la formation desdits „ Régimens. „ Un des changemens que l'on y remarque c'est dans la répartition & la forte des Régimens: quelques-uns de ces Corps sont diminués, d'autres augmentés. Il y aura

en tout dix Régimens de trois Bataillons chacun ; trente-sept de deux Bataillons , & un d'un Bataillon.

Deux Orateurs très-distingués viennent d'entrer en lice pour tâcher réciproquement de s'avilir aux yeux du Public , en alimentant sa malignité ; ce sont Mrs. Gerbier & Linguet ; une assemblée des Avocats a déjà opiné , à la pluralité de trente-sept voix contre trois, pour raser du tableau ce dernier. ---- Le Parlement d'Aix a été rétabli le 12 de ce mois ; les Officiers de la Chambre des Comptes qui le remplaçoient, ont pris le parti de participer à la joie de leurs successeurs , & dans un bal qu'il y eut le soir , ouvert par Mr. le Marquis de Rochechouard, les femmes des deux Cours danserent ensemble , en présence de leurs maris. Il faut qu'il se trouve de plus grandes difficultés à vaincre pour la rentrée du Parlement de Dijon ; car Mr. le Comte de la Tour-du-Pin , Commandant de Bourgogne , qui s'étoit rendu en cette Ville , pour faire l'opération , vient de revenir à la Cour , sans avoir rien terminé.

Les fauxbourgs de cette Ville sont remplis de cabarets à bière qui dégénéroient en lieux de débauche. Il y regnoit un dérèglement & une licence qui formoient un contraste révoltant avec la sévérité de la Police & les mœurs extérieures de la Nation. Pour remédier à ce désordre , on vient de défendre , sous les peines les plus graves , à ceux qui tiennent ces sortes de

cabarets, de faire dorénavant servir les buveurs par des personnes du sexe.

On vient de publier l'Avis suivant, concernant des secours gratuits contre les morts apparentes & subites, qui seront administrés par ordre de la Police.

“ La fréquence des morts apparentes & subites, & le peu de succès des moyens employés jusqu'à présent sur les personnes qui se sont trouvées dans cet état, ont déterminé le Lieutenant-Général de Police à établir chez tous les Commissaires de cette Ville des secours gratuits pour rappeler à la vie ceux qui paroissent l'avoir perdue. Ces secours, semblables à ceux que la Ville fait administrer aux personnes noyées, & dont le secret constant ne peut être révoqué en doute, consistent en une boîte contenant une nouvelle pipe pour injecter la fumée du tabac, un tuyau pour souffler dans la bouche du mort apparent, & un flacon d'eau spiritueuse, avec une instruction dans laquelle sont exposés la manière d'en faire usage & d'autres moyens populaires d'une efficacité reconnue. Le Sr. Gardane, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en cette Ville, Auteur de l'instruction & inventeur de la nouvelle boîte portative, a été chargé par le Magistrat de la direction de cet établissement, afin de le suivre avec exactitude, & de le porter par des recherches continuelles au point de perfection dont il est susceptible. „

“ Les Sergens & les Caporaux des différens Corps de gardes de cette Ville, particulièrement instruits du mécanisme de cette boîte, seront aussi spécialement chargés de l'exécuter, en présence du Commissaire, & sous la direction du Médecin désigné pour y présider : la Police leur accordera une gratification proportionnée à leur zèle toutes les fois qu'ils auront eu occasion de l'exercer avec succès.

RENNES (le 12 Janvier.) Le travail des Etats se continue avec activité , & les esprits paroissent être dans des dispositions assez favorables, quoiqu'il s'élève de tems en tems quelques disputes. Mr. le Duc de Penthièvre préside aux affaires, tandis que Mad. la Princesse de Lamballe est à la tête des fêtes & des divertissemens. Les Etats ont écrit au Roi pour présenter à Sa Maj. leurs hommages & leurs félicitations sur son avènement au Trône. Ils ont reçu une réponse très-satisfaisante & très-gracieuse ; & Sa Maj. a eu la bonté de leur accorder son portrait & celui de la Reine.

La mortalité des bêtes continue à ravager les Provinces méridionales du Royaume avec une fureur qui augmente à mesure qu'elle gagne du terrain. On a reçu d'Ausck la lettre suivante du 31 Décembre.

“ Je vais vous rendre un compte exact de ce qui regarde la maladie des bêtes à cornes. Depuis le mois de Juillet, les environs de Bayonne, la Biscaye, le pays de Soul & les Landes ont été dévautés. Le mal a gagné le Béarn du côté d'Orthez & de Salies ; il n'y est point resté de bétail. L'Armagnac a tout perdu. En ce moment, les environs d'Ausck sont infectés. Autour de Lectoure & dans la Lomagne, presque plus de bestiaux. Malgré les grands froids, la maladie devient tous les jours plus terrible. Le Bigorre n'a pas encore beaucoup souffert. Lourde est attaquée fortement. Qu'il meure un animal, il est presque impossible de préserver ceux qui ont été dans les mêmes pacages & dans les mêmes étables. Tous les remèdes qu'on a essayés jusqu'à présent ont été inutiles. On dit que quelques bêtes avoient été guéries ; mais je suis persuadé qu'elles n'étoient pas attaquées de

La maladie regnante. L'on assure qu'un homme qui est entré dans un lieu infecté avec des habits de laine, la communique au loin, même plusieurs jours après : je pourrois en citer plusieurs exemples. Les quatre vallées ont fait des pertes énormes. Dans celle d'Aure, il y avoit, avant la mortalité, neuf mille bœufs ou vaches; il en a péri la moitié, le mal n'a pas cessé. Celle de Magnoc a jusqu'à présent peu souffert. Dans la vallée de Nestés, de 2000 bêtes, il en est mort 1000, le reste est empesté. De 6000 qu'on comptoit dans la vallée de Baroussè, il s'en est perdu au moins un tiers. Le Pays de Néboufan, composé d'environ 80 Communautés qui devoient environ 12000 bœufs, ne conservera peut-être rien; le mal toujours croissant acheve d'emporter le reste de son bétail. . . . Point de commerce. On ne vend ni grains ni vin ni bétail d'aucune espèce, si ce n'est des chevaux & des mulets.

VERSAILLES (le 31 Janvier.) L'humanité gémissoit depuis long-tems de voir la peine de mort infligée aux malheureux déserteurs, plus souvent entraînés à la désertion par la crainte d'un châtement sévère, que par défaut de zèle pour le Souverain. Le Roi a pris en considération cet objet, & s'en est fait rendre compte par le Ministre de la Guerre; S. M. a décidé que la peine de mort cesseroit d'être infligée aux déserteurs; & elle a abrogé cette loi barbare. Mais comme il est de l'intérêt de l'Etat, de ne pas laisser impunie l'infidélité des engagements que les Soldats contractent avec la Patrie en se dévouant à son service, le Roi a substitué à la peine de mort, celle de travailler comme forçats aux chemins publics. Dans le même Conseil le Roi a détruit les corvées auxquelles sont assujettis les malheu-

reux habitans. Par le compte que S. M. s'est fait rendre de cet objet, elle a reconnu combien il étoit dur d'asservir la portion la plus utile & la plus pauvre de son Peuple, à un travail qui empêchoit la culture des champs, seule ressource pour la subsistance des gens de la campagne. Par une suite de ces vûes d'utilité publique, le Roi a ordonné que les malheureux condamnés aux galères, seront employés à ces corvées, concurremment avec les déserteurs. Il y a long-tems qu'on désiroit voir préférer les travaux publics sur terre, aux galères qui ne font qu'une peine illusoire & d'aucune utilité.

Le Marquis de Bombelles, que le Roi, sur la démission du Comte de Bulckley, a nommé son Ministre près de la Diète générale de l'Empire à Ratisbonne, fit le 8 ses remerciemens à S. M., à qui il fut présenté, ainsi qu'à la Famille Royale par le Comte de Vergennes, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département des affaires étrangères. --- Dom Spirlet, Abbé de S. Hubert des Ardennes, eut une audience particulière du Roi, après laquelle il eut l'honneur, suivant l'usage, d'offrir des chiens de chasse en présent à Sa Maj. Il fut conduit à cette audience par Mr. la Live de la Briche, Introduceur. Mr. de Sequeville, Secrétaire ordinaire du Roi à la conduite des Ambassadeurs, précédoit.

Sidi Scalant, Sous-Gouverneur de Salé, chargé par l'Empereur de Maroc, de remettre de la part de ce Prince, des lettres au Roi, a été présenté à Sa Majesté par le Sr.

de Sartine , Secrétaire d'Etat aiant le département de la Marine. --- Sa Majesté , sur la représentation de Mgr. le Comte d'Artois , a nommé à l'Abbaie de Saint-Cybar , Ordre de saint Benoît , l'Abbé de Chabians , Comte de Lyon , Aumônier ordinaire de ce Prince. --- Le 15 de ce mois , le Sr. Debonnaire , que le Roi a nommé Procureur-Général du Grand-Conseil , a été présenté à Sa Maj. en cette qualité , par le Garde des Sceaux. --- Le 22 , le Comte de Noailles , Grand d'Espagne de la première classe , & Lieutenant-Général de la Province de Guyenne , a fait ses remerciemens à S. M. , en qualité de Commandant en chef de cette Province. --- Le Roi a accordé le Consulat-général des Isles Vénitiennes au Sr. Cavelier , Consul à la Canée , & disposé de celui de la Canée en faveur du Sr. d'André. Le Consulat de Bagdad étant vacant par la mort de l'Evêque de Babylone , S. M. l'a conféré à Dom Mirou-det , Abbé de Géripont.

Le Comte de Maurepas a eu ces jours derniers un accès de goutte si violent , qu'on fut obligé de le saigner au pied. On craignoit pour ses jours , parce qu'à son âge un tel accident est dangereux ; mais il n'a point eu de suite , & il est parfaitement rétabli.

L'on assure que tout est conclu pour le mariage de Mgr. le Prince Royal de Piémont avec Madame Clotilde de France.

MARSEILLES (le 20 Janvier .) Depuis que la Flotte Russe a congédié un grand nombre d'Albanois , la navigation devient

de jour en jour moins libre dans l'Archipel, où beaucoup de Forbans qui y croisent, attaquent tous les Bâtimens marchands sans distinction, de quelque Nation qu'ils soient, & s'emparent de ceux qui sont hors d'état de se défendre. Les fameux Corsaires Manoli & Deli-Constantin, tous deux Dulcignotes, ont pris plusieurs Navires dont ils ont massacré les équipages. Trois Navires François ont eu ce malheureux sort, & un autre de la même Nation aiant été forcé sur la côte de Caramanie, les habitans du País en ont massacré l'équipage à deux hommes près qui ont échappé par la fuite. Le Chevalier de Vintimille qui commande la corvette la Sardine, a déjà pris un de ces Forbans près de l'Isle de Skiros, & suivant ses instructions il en a fait noier l'équipage qui consistoit en 60 hommes. La Cour de France a résolu d'envoier deux Frégates dans l'Archipel, pour y renforcer les trois autres qui y croisent actuellement pour la protection des Navires marchands de cette Nation. On assure que la Porte y enverra aussi incessamment trois chébecs, pour donner la chasse à ces redoutables Corsaires & les détruire s'il est possible.

PERPIGNAN (le 15 Janvier.) Il est entré depuis quelques jours, dans le Port de Vendre, quarante deux Navires marchands de différentes Nations. Ces Bâtimens s'y sont réfugiés à la suite d'un gros tems qui en a fait périr un grand nombre entre le Golfe de Lyon & le Détroit. Il en

a échoué plusieurs sur notre côte ; entre-autres, un Vaisseau Hollandois fort considérable, qui ignoroit que ce Port pût le recevoir. Ceux qui s'y sont jettés dans la crainte du naufrage, l'ignoroient également. Il est de l'intérêt de tous les Commerçants, de savoir que le Port de Vendre, qui étoit très-bon quand il appartenoit à l'Espagne, mais qui par succession de tems, s'étoit comblé en plusieurs endroits, est aujourd'hui en état de retirer des Vaisseaux ; & que l'on continue les travaux commencés depuis plusieurs années pour le nettoier. Si dans cette rude saison, où il arrive tant de naufrages sur la Méditerranée, ce Port & les soins que l'on prend de le rétablir, eussent été connus, il auroit peut-être sauvé cent Bâtimens de plus. On estime que par le dernier ouragan, il en a péri plus de cent quarante de différentes Nations.

P A Y S - B A S.

ARRAS (le 25 Janvier.) La Province d'Artois vient de rendre un hommage bien éclatant aux Vertus Pastorales de Mr. de Couzié, Evêque d'Arras. Sa nomination à l'Archevêché de Tours avoit répandu la désolation dans ce Diocèse. La nouvelle de sa renonciation à cette dignité, y a été reçue avec des transports de la joie la plus vive. Un concours universel de Citoyens de tous les ordres n'a pas cessé d'assiéger en quelque sorte le Palais épiscopal, & d'y faire

Ententir les acclamations & la joie publique. Le Chapitre de l'Eglise Cathédrale, en apprenant cet événement, a fait sonner toutes les cloches de son Eglise, a chanté, le même jour, un *Te Deum* solennel en actions de grâces, & a arrêté de faire faire des abondantes distributions de pain aux Fauvres. Cet exemple a été imité sur le champ dans toutes les Eglises & Paroisses de ce Diocèse.

Ce vertueux Prélat recevoit, les yeux baignés de larmes, les vœux & les hommages de tout son Peuple; son ame attendrie laissoit voir combien il étoit sensible à des actes si marqués de la satisfaction générale; & s'adressant à son Chapitre, qu'il a toujours chéri particulièrement, *Messieurs*, dit-il, *vous pouvez marquer dès-aujourd'hui la place de ma sépulture : je veux vivre & mourir avec vous, & désormais me livrant avec plus de zèle encore aux devoirs de mon Ministère, je veux mériter la tendre affection dont j'ai le bonheur de vous voir pénétrés.*

LA HAYE. (le 30 janvier.) Nous apprenons par des lettres de Surinam, que nos Colons, appuyés par les Troupes du Colonel Fourgeon, poursuivent vivement les Nègres déserteurs. Tandis que cet Officier les harcèle dans les bois, les habitans de la Colonie, aidés des Noirs qui leur sont restés fidèles, défendent avec succès leurs Plantations. Dans une de ces actions, ou la Bourgeoisie elle-même a repoussé les rebelles, le plus redoutable d'entre-eux, nommé

Bonni, a été tué. Dans d'autres, en ruinant totalement les villages qu'ils occupoient, on leur a enlevé les moïens de nuire & de subsister.

La Frégate de guerre Hollandoise, la *Thétis*, commandée par le Capitaine André de Bruyn, arriva le 5 de ce mois à Helvoet-Sluis, venant en dernier lieu de Gibraltar. Ce Navire a apporté la confirmation de la nouvelle, que le Roi de Maroc, aiant refusé les présens que lui avoient envoie les Etats-Généraux, avoit rompu avec cette République, & avoit déclaré, qu'il commenceroit les hostilités après le premier Janvier 1775.

On a imprimé dans une de nos Gazettes un Traité secret conclu en 1771 entre Sa Maj. Imp. & R. & la Porte-Ottomane, contre l'Impératrice de Russie; ce Traité, dit-on, n'a subsisté que depuis le commencement de l'an 1771 jusqu'en Août & Septembre de la même année. Comme cette pièce n'a pas les caractères d'authenticité que la confiance du Public exige, qu'elle n'a été publiée par aucune des deux Cours contractantes, & qu'elle est en opposition avec tous les événemens qui ont suivi l'an 1771, nous devons la croire supposée & dénuée de toute vraisemblance.

M O R T S.

Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé, née le 28 Novembre 1693, mariée le 16 Juillet 1712 à Louis-Armand Prince de Conti, veuve depuis le 4 Mai 1727, est morte à Paris le 15 Décembre.

Guillaume-Léon du Tillot, Marquis de Pelino, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal & militaire de St. Louis, Conseiller d'Etat, & ancien premier Ministre de l'Infant-Duc de Parme, est mort à Paris le 13 dans sa soixante-cinquième année.

Jeanne Pâqué, veuve de Hubert Denis, est morte le 17 Décembre à Corroy-Vieuxsart en Brabant à l'âge de 105 ans. Elle n'a ressenti dans le cours de sa vie que quelques légères indispositions. Six semaines avant de mourir, elle alloit encore à la Messe de la Paroisse sans aucun secours. Elle a conservé jusqu'à la mort un jugement sain & une bonne mémoire.

Louis Potier de Gesvres, Duc de Trésmes, Pair de France, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chevalier de ses Ordres, Gouverneur & Capitaine du Château & Capitainerie royale de Monceau &c., est mort à Paris le 28 Décembre, dans la 24e. année de son âge.

Charles O'Brien, Comte de Thomond, Vicomte de Clare, Pair du Royaume d'Irlande, & Colonel d'un Régiment Irlandois de son nom, est mort à Paris le 29, âge de dix sept ans.

Mr. le Duc d'Ursel & d'Hoboken, Chevalier de la Toison d'or, Chambellan actuel de LL. MM. II., Gouverneur de Bruxelles, &c., est mort en cette Ville le 11 de Janvier.

Le Prince de Gabrielli, est mort à Rome le 27 Décembre.

Magdelaine-Geneviève Garrot, veuve de Jean-François Duret de Villejuif, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, & ancien Capitaine au Régiment des Gardes-Françoises, est morte à Paris le 27 Décembre, âgée de quatre-vingt-onze ans.

Marie Valade, du village de Thomas, Paroisse d'Allais, élection de Sarlat en Périgord, est morte le 19 Novembre, âgée de cent douze ans. Cette femme a vaqué, pour ainsi dire, jusqu'au dernier moment de sa vie, aux travaux intérieurs de sa maison; & il n'y avoit guère que deux ans qu'elle avoit cessé de vaquer à ceux du dehors. Elle a vu approcher sa fin sans perdre aucunement connoissance; en remplissant pieusement les devoirs de la Religion, & en s'exhortant elle-même à la mort.

Joseph de Stahremberg, Comte du St. Empire Romain, Chambellan actuel de LL. MM. II., & Général-Major, est mort à Vienne le 30 Décembre, âgé de 51 ans.

Henri Gabriël van Gameren, Evêque d'Anvers, est mort le 26 Janvier, dans la 75e. année de son âge. Ce Prelat, en qui la science se trouvoit réunie avec le zèle, a gouverné ce Diocèse pendant près de 16 ans.

François-Bonaventure de Tilly, Marquis de Blaru, Lieutenant Général des Armées du Roi, Lieutenant des Gardes du Corps, & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, est mort le 10 de ce mois, en sa Terre de Blaru, près de Vernon, âgé de 74 ans. Le Roi a disposé du Cordon, vacant par sa mort, en faveur de Mr. de Saint-Sauveur, Lieutenant-Général, & Lieutenant des Gardes du Corps, en la Compagnie de Luxembourg.

Le Marquis Botta-Adorno, Commissaire plénipotentiaire dans les Etats de la Maison d'Autriche en Italie, Feld-Maréchal des Armées Impériales, Chevalier de l'Ordre de Jérusalem, est mort à Pavie le 30 Décembre, dans la 88e. année de son âge.

Dom Michel Horman, Abbé de l'illustre Abbaye Impériale d'Epternach, Ordre de St. Benoît, au Duché de Luxembourg, est mort le 29 Janvier à l'âge de 84 ans, après avoir gouverné son Monastere durant l'espace de 24 avec autant de douceur que de zèle.

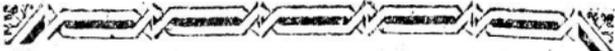


TABLE.

TURQUIE.	(Constantinople.	259	
RUSSIE.	(Pétersbourg.	262	
POLOGNE.	(Varsovie.	265	
ESPAGNE.	} Madrid.	268	
		} Malaga.	273
PORTUGAL.	(Lisbonne.	274	
SUEDE.	(Stockholm.	274	
ANGLETERRE.	(Londres.	275	
ALLEMAGNE.	} Vienne.	280	
		} Berlin.	282
		} Hambourg.	283
		} Francfort.	284
		} Bonn.	284
ITALIE.	} Venise.	285	
		} Naples.	286
		} Bastia.	288
		} Rome.	288
FRANCE.	} Paris.	291	
		} Rennes.	296
		} Versailles.	297
		} Marseilles.	299
		} Perpignan.	300
PAYS-BAS.	} Arras.	301	
		} La Haye.	302
		} Morts.	304